



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE , DE LA VITICULTURE
ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL
Administration des services vétérinaires

Rapport d'activités

2008

I N D E X :

I. Introduction

II. Administration des Services Vétérinaires

III. Situation sanitaire

IV. Sécurité alimentaire

A. Contrôle des denrées alimentaires d'origine animale

B. Cellule de concertation Agriculture – Santé

V. Mouvements internationaux

A. Echanges, exportations et importations

B. P.I.F.

C. Pacage

VI. Bien-être des animaux

VII. Clos d'Equarrissage

VIII. Transposition en droit national des directives C.E.

IX. Rapport du Laboratoire de Médecine Vétérinaire

X. Réunions internationales

CHAPITRE I

INTRODUCTION

Comme la fièvre catarrhale ovine avait causé d'importants dégâts au cheptel indigène en 2007, une campagne de vaccination obligatoire contre cette maladie a été organisée par l'Administration des Services Vétérinaires. Du fait que le vaccin pour la fièvre catarrhale ovine, type 8, a été livré en début mai 2008, la campagne de vaccination des animaux domestiques sensibles a pu commencer. En fin d'année existait toujours une certaine circulation de virus. Cette maladie émergente est dorénavant maîtrisée et seulement quelques animaux malades ont été signalés. Ces cas concernaient des animaux non encore vaccinés.

Le Luxembourg, ayant pratiqué des tests de dépistage pour la B.S.E. depuis 2002 pour tous les bovins âgés de plus de 30 mois abattus dans les abattoirs et pour tous les bovins morts âgés de plus de 24 mois livrés au clos d'équarrissage, a pu adresser une demande à la Commission, d'après le règlement (CE) 999/2001 du Parlement européen, en vue d'une réduction d'analyses à partir du 1^{er} janvier 2009. Seulement les bovins âgés de plus de 48 mois sont testés dans les abattoirs, ce qui va représenter une réduction des tests d'environ 40%.

Par contre une ancienne maladie virale a fait sa réapparition au pays, la myxomatose. Ceux qui ont vécu cette maladie dans les années 50, se souviennent des ravages que cette infection virale a causé chez le lapin de garenne jusqu'à anéantir toute la population. Cette maladie s'est concentrée en 2008 aux alentours de la ville de Bettembourg. Aucun nouveau foyer n'est plus signalé de sorte que les conséquences étaient heureusement limitées.

Les programmes de surveillance pour salmonelles dans les exploitations de poules pondeuses sont appliqués d'après le règlement (CE) 1168/2006. Tous les prélèvements officiels ont donné un résultat négatif.

En ce qui concerne la sécurité alimentaire, de nombreuses demandes d'agrément d'établissements traitant des produits d'origine animale ont été avisées et la surveillance de ces établissements est garantie par les vétérinaires officiels.

La promotion de la Marque Nationale pour viande de porc et pour jambon fumé est relancée. Un nouveau cahier de charges a été élaboré pour les détenteurs de porcs et pour les abattoirs afin de satisfaire les nouvelles exigences concernant le bien-être animal. Les opérateurs du secteur ont exprimé un certain intérêt pour intégrer dans le label des produits de viande tels que saucissons pur porc, pâtés et autres salaisons. Pour bien relancer ces produits, un fonds de publicité est créé avec participation financière du secteur et de l'Etat.

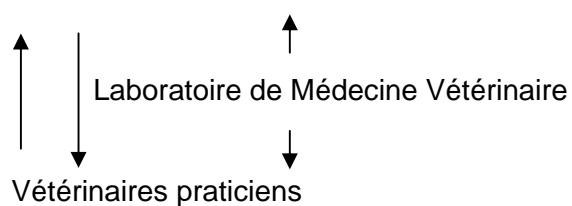
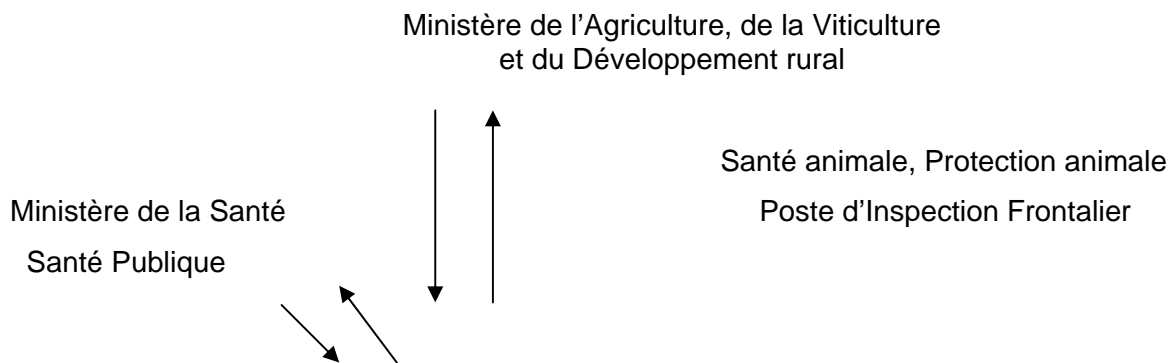
La loi du 9 mai 2008 relative aux chiens est entrée en vigueur. Des cours de formation des détenteurs et des cours de dressage des chiens ont été organisés par l'intermédiaire de l'Administration des Services Vétérinaires. Les plaintes concernant des chiens susceptibles d'être dangereux adressées aux bourgmestres des communes sont traitées par les vétérinaires officiels.

Par ailleurs, l'Administration des Services Vétérinaires a été placée en 2008 sous une nouvelle direction. Après le départ à la retraite du Dr Arthur Besch, directeur depuis le 1^{er} janvier 1999, le Dr Albert Huberty est directeur de la prénommée administration depuis le 1^{er} juin 2008.

CHAPITRE II

ADMINISTRATION DES SERVICES VETERINAIRES

	<u>Nombre de vétérinaires</u>
Inspection Vétérinaire	17
Laboratoire de Médecine Vétérinaire	3
Vétérinaires praticiens	134
Prestataires de service	53
Vétérinaires employés privés	3
Vétérinaires retraités	15
Total :	225



CHAPITRE III

SITUATION SANITAIRE

1. La peste porcine classique

L'historique de la récente épidémie de la peste porcine classique nous fait remonter à la détection du 1^{er} cas de cette maladie sur un sanglier fin octobre 2001 et le 1^{er} foyer dans les porcs domestiques en février 2002 pour noter jusqu'en août 2003 un total de 13 foyers entraînant l'abattage sanitaire de quelques 18.410 porcs.

La mise en place des campagnes de vaccination orale des sangliers contre la peste porcine classique en 2003 et 2004 a finalement contribué à l'éradication officielle de la maladie sur notre territoire au mois d'août 2004, c'est-à-dire 12 mois après le dernier cas de cette épidémie, au lourd tribut économique pour les propriétaires et notre cheptel porcin.

La surveillance de cette maladie est assurée actuellement par examen sérologique et par analyse P.C.R. des sangliers abattus et livrés au centre de traitement de gibier avant la mise sur le marché. Le P.C.R. est effectué sur amygdale tandis que la sérologie est effectuée, si possible, sur le sang récolté par le chasseur formé sur le lieu de chasse.

En dépit d'une faible prévalence sérologique, l'Administration des Services Vétérinaires doit rester vigilante à l'égard de la peste porcine classique qui est passée à l'état endémique en Rhénanie-Westphalie du Nord, au Nord-Est de la Rhénanie-Palatinat et dans les Vosges.

Les résultats de ce monitoring sont représentés dans le tableau à la page suivante.

mois	abattus	sero+	sero-	% SERO+	viro+	sero+ <1an	sero- <1an	% SERO+ <1an	abattus <1 an	% abattus <1an
juil-03	113	43	63	40,57	0	22	46	32,35	73	64,60
août-03	120	54	55	49,54	1	22	29	43,14	59	49,17
sept-03	145	65	69	48,51	0	21	39	35,00	68	46,90
oct-03	703	342	259	56,91	0	128	168	43,24	366	52,06
nov-03	1247	516	507	50,44	0	201	315	38,95	646	51,80
déc-03	762	319	331	49,08	0	102	181	36,04	349	45,80
janv-04	500	197	263	42,83	0	58	159	26,73	265	53,00
févr-04	249	93	137	40,43	0	37	85	30,33	137	55,02
mars-04	135	43	86	33,33	0	20	45	30,77	59	43,70
avr-04	112	59	50	54,13	0	22	25	46,81	46	41,07
mai-04	195	122	60	67,03	0	38	28	57,58	72	36,92
juin-04	183	103	71	59,20	0	51	50	50,50	104	56,83
juil-04	87	36	44	45,00	0	9	31	22,50	44	50,57
août-04	123	56	64	46,67	0	20	43	31,75	65	52,85
sept-04	110	54	48	52,94	0	15	31	32,61	51	46,36
oct-04	388	197	154	56,13	0	37	72	33,94	124	31,96
nov-04	1156	551	512	51,83	0	199	309	39,17	554	47,92
déc-04	443	179	219	44,97	0	65	129	33,51	219	49,44
janv-05	311	106	167	38,83	0	37	84	30,58	143	45,98
févr-05	117	44	57	43,56	0	15	31	32,61	54	46,15
mars-05	95	27	58	31,76	0	12	25	32,43	44	46,32
avr-05	90	23	55	29,49	0	5	20	20,00	32	35,56
mai-05	245	68	156	30,36	0	22	82	21,15	119	48,57
juin-05	195	40	134	22,99	0	13	71	15,48	96	49,23
juil-05	121	30	77	28,04	0	12	46	20,69	70	57,85
août-05	150	19	111	14,62	0	4	72	5,26	91	60,67
sept-05	77	16	59	21,33	0	11	37	22,92	49	63,64
oct-05	x	8	155	4,91	0	5	104	4,59	x	x
nov-05	x	29	572	4,83	0	17	293	5,48	x	x
déc-05	x	4	318	1,24	0	2	143	1,38	x	x
jan-juin-2006	x	29	518	5,30	0	21	267	7,29	x	x
juil-sept-2006	x	3	157	1,88	0	2	72	2,70	x	x
oct-dec-2006	x	7	776	0,89	0	0	400	0,00	x	x
janv-fev-2007	x	5	205	2,38	0	3	131	2,24	x	x
mars-dec-2007	x	11	912	1,19	0	8	594	1,33	x	x
janv-juin-2008	x	3	173	1,70	0	0	130	0,00	x	x
juil-dec-2008	x	3	266	1,12	0	0	51	0,00	x	x
total		3964	8573	31,62	4	1420	4831	22,72		

2. Les encéphalopathies spongiformes transmissibles (E.S.T.)

Les E.S.T. sont des maladies marquées par une dégénérescence vacuolaire des neurones de la substance grise, progressive et fatale. Les espèces animales atteintes par la maladie sont :

- les bovins (maladie de la vache folle ou E.S.B.)
- les ovins et caprins (scrapie).

Le Luxembourg a connu à ce jour 3 cas d'E.S.B. (1997, 2002 et 2005) tandis qu'aucun cas de scrapie n'a été détecté dans la population ovine et caprine.

La maladie d'E.S.B., qui a connu une incidence importante surtout au Royaume-Uni mais à une échelle moins importante dans d'autres Etats membres, montre désormais une nette régression dans tous les Etats membres de l'U.E. C'est pourquoi une décision de la Commission autorise certains Etats membres, dont le Grand-Duché de Luxembourg, à réviser leur programme annuel de surveillance de l'E.S.B. en augmentant l'âge des bovins abattus pour la consommation humaine ou morts à soumettre à un test B.S.E. à partir du 1^{er} janvier 2009.

En 2008, les catégories d'animaux suivants ont été soumis à un test E.S.T. :

NOMBRE DE TESTS d'E.S.T. EFFECTUÉS EN 2008	
BOVINS	
Animaux morts (> 24 mois)	3.280
Animaux présentés à l'abattage d'urgence (> 24 mois)	5
Animaux présentant des signes cliniques (> 24 mois)	1
Animaux sains abattus pour la consommation humaine (> 30 mois)	10.566
Animaux suspects	7
OVINS	
Animaux morts (> 18 mois)	177
Animaux sains abattus pour la consommation humaine (> 18 mois)	248
CAPRINS	
Animaux morts (> 18 mois)	67
Animaux sains abattus pour la consommation humaine (> 18 mois)	293
CERVIDÉS :	
Animaux abattus à la chasse (> 18 mois)	12
TOTAL	14.656

Tous les tests ont donné un résultat négatif.

Génotypage des ovins en 2008

Programme d'élevage relatif à la résistance aux encéphalopathies spongiformes transmissibles chez les ovins

Depuis la mise en place en 2003 au Luxembourg d'un programme d'élevage permettant la sélection de souches de race d'ovins résistants aux encéphalopathies spongiformes transmissibles, quelques 102 moutons ont été testés.

Les résultats de ces analyses démontrent pour le cheptel ovin luxembourgeois l'évolution suivante en matière des génotypes résistants aux encéphalopathies spongiformes transmissibles :

2003 :

porteur du double allèle ARR/ARR :	18,97%
porteur du simple allèle ARR :	37,69%

2004 :

porteur du double allèle ARR/ARR :	22,06%
porteur du simple allèle ARR :	41,86%

2005 :

porteur du double allèle ARR/ARR :	32,51%
porteur du simple allèle ARR :	45,70%

2006 :

porteur du double allèle ARR/ARR :	37,69%
porteur du simple allèle ARR :	47,23%

2007 :

porteur du double allèle ARR/ARR :	55,15%
porteur du simple allèle ARR :	97,79%

2008 :

porteur du double allèle ARR/ARR :	61,76%
porteur du simple allèle ARR :	99,02%

Les résultats du génotypage pour 2008 sont retenus dans le tableau ci-après.

On peut constater une augmentation continue des porteurs du double allèle ARR/ARR et de porteurs du simple allèle ARR.

Ceci est dû à la réalisation du programme depuis 2003. Les porteurs de l'allèle ARR/ARR ainsi que leur descendance n'ont plus besoin d'être analysés. Le nombre d'ovins à analyser va par la suite en décroissant.

Résultats du génotypage en 2008

	ARR/ARR	ARR/ARQ	ARR/ARH	ARR/AHQ	ARH/ARQ	Total par race	Pourcentage par race
Heidschnucke	3	3				6	5,88%
Texel	48	14	9	3	1	75	73,53%
(non précisé)	12	2	7			21	20,59%
Total par génotype	63	19	16	3	1	102	100,00%
Pourcentages par génotype	61,76%	18,63%	15,69%	2,94%	0,98%	100%	

3. La fièvre aphteuse

Le Luxembourg a connu son dernier foyer de fièvre aphteuse en 1964.

Une vigilance permanente est maintenue en place au niveau de l'Administration des Services Vétérinaires aux fins de prévenir pour autant que possible l'introduction sur notre territoire de cette maladie hautement contagieuse et aux conséquences socio-économiques désastreuses.

Le risque d'introduction de la fièvre aphteuse à partir des pays tiers par le biais d'animaux vivants sensibles à la maladie ou de leurs produits est toujours donné vu que la vaccination préventive contre cette maladie dévastatrice a été arrêtée dans toute l'U.E. depuis 1992.

Un test, avec résultat négatif, a été effectué en 2008 dans le cadre du diagnostic différentiel avec la fièvre catarrhale ovine.

4. La rage

En 2008 aucun cas de rage n'a été détecté sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

Le Grand-Duché de Luxembourg est déclaré pays officiellement indemne de la rage par l'Office International des Epizooties en juillet 2001.

Le dernier cas de rage diagnostiqué sur notre territoire remonte au 15 janvier 1999 sur un poney localisé à Noertrange.

Le monitoring en matière de rage, toujours en place au Luxembourg, a donné pour 2008 le tableau suivant :

Animaux examinés, ces dernières années, pour suspicion de rage

<u>Espèce</u>	<u>Résultats positifs</u>			<u>Résultats négatifs</u>		
	<u>2006:</u>	<u>2007:</u>	<u>2008:</u>	<u>2006:</u>	<u>2007:</u>	<u>2008:</u>
Renards	0	0	0	23	24	20
Chevreuils	0	0	0	1	0	0
Fouines	0	0	0	2	0	0
Bovins	0	0	0	0	1	7
Moutons	0	0	0	1	0	0
Caprins	0	0	0	0	0	0
Chiens	0	0	0	2	0	0
Chats	0	0	0	2	5	4
total :				31	30	31

La surveillance en matière de la rage va se concentrer également en 2009 dans notre pays sur l'examen de laboratoire des renards et des animaux domestiques et sauvages morts avec des symptômes neurologiques.

5. La tuberculose

En 2008 : aucun cas de tuberculose n'a été détecté.

Le Grand-Duché de Luxembourg a été déclaré « pays officiellement indemne de tuberculose » par décision 97/76/CE de la Commission du 17 décembre 1996. Ce statut a été confirmé par décision 1999/467/CE du 15 juillet 1999.

Ce statut sanitaire a pu être maintenu en 2008 en respectant les dispositions de l'annexe du règlement grand-ducal du 20 août 1999 relatif à des problèmes de police sanitaire en matière d'échanges intra-communautaires d'animaux des espèces bovine et porcine, à savoir :

- le pourcentage des troupeaux bovins infectés par la tuberculose n'a pas été supérieur à 0,1% par an pendant 6 années consécutives ;
- il existe un système d'identification conforme au règlement (CE) no 1760/2000 ;
- tous les bovins abattus sont soumis à une inspection post mortem officielle et aucun cas de tuberculose n'a été détecté.

En 2008, 11 damans des rochers - appartenant à la famille des rongeurs - ont été analysés pour tuberculose : 1 cas a été trouvé positif.

Tous les animaux ont été mis à mort et les lieux ont été désinfectés. Des enquêtes épidémiologiques ont été entreprises pour détecter toute contamination possible.

La tuberculose n'est toujours pas éradiquée au Royaume-Uni, en Irlande, en Espagne, au Portugal et aux pays baltiques. Une vingtaine de cas ont été également signalés en Allemagne. A cet effet une circulaire a été adressée aux vétérinaires inspecteurs des viandes afin de rester vigilant lors de l'inspection à tout nodule ou ganglion suspect et de procéder à une analyse de laboratoire.

6. La brucellose

En 2008 : aucun cas de brucellose n'a été détecté.

C'est la 13^e année consécutive sans foyer de brucellose bovine.

Tous nos cheptels ont le statut « officiellement indemne de brucellose ». Il faut souligner que, par la décision 99/466/CE de la Commission du 15 juillet 1999, le Grand-Duché de Luxembourg a été déclaré « Etat membre officiellement indemne de la brucellose bovine ».

Pour garantir et maintenir ce statut les mesures de prévention et de contrôle continuent à être appliquées.

En 2008, les exploitations laitières ont été testées avec un total de 868 analyses sur le lait de collecte. Tous les résultats étaient négatifs.

Le nombre de bovins d'élevage et de rente âgés de plus de 12 mois, testés avec résultat négatif, était pour 2008 de 679, alors que pour la brucellose ovine, 198 animaux ont été testés avec résultat négatif.

7. La leucose bovine enzootique

En 2008, aucun foyer de leucose bovine n'a été détecté.

Le dernier foyer de leucose bovine enzootique détecté au Grand-Duché de Luxembourg remonte à 1999.

Par la décision 99/465/CE du 13 juillet 1999, le Grand-Duché de Luxembourg a été déclaré « Etat membre officiellement indemne de la leucose bovine enzootique ».

Pour maintenir ce statut, 871 cheptels laitiers ont été testés avec en fin de compte un résultat négatif pour la leucose bovine enzootique. S'y ajoutent 678 examens sérologiques négatifs provenant de bovins respectivement exportés et importés.

8. L'I.B.R.

Le programme de surveillance et de lutte mis en place à titre volontaire dans notre pays, connaît pour l'année 2008 les chiffres suivants :

Nombre d'exploitations participant au programme : 125 (avec plusieurs sites)

Nombre total d'échantillons analysés : 15.232

Résultats :

6.149 échantillons étaient positifs en I.B.R. – gB, c.-à-d. vaccinés avec un vaccin délété, soit 40%

1.804 échantillons étaient positifs en I.B.R. – gE, c.-à-d. porteurs d'anticorps contre le virus sauvage ou vaccinés avec un vaccin non délété, soit 12%

38 échantillons donnaient un résultat non conclusif

30 exploitations sont indemnes de l'IB.R.

60 exploitations sont classées dans la catégorie 1, c'est-à-dire qu'il y a encore présence de virus sauvage

35 exploitations sont classées dans la catégorie 2, c'est-à-dire qu'il y a vaccination avec un vaccin délété mais sans présence de virus sauvage.

9. La para-tuberculose

La campagne officielle de surveillance et de lutte contre la para-tuberculose, organisée durant la période de stabulation 2007/2008, a permis à continuer de détecter les animaux séropositifs respectivement les excréteurs du germe de cette maladie et d'en continuer l'assainissement.

Rappelons à cet effet que l'échantillonnage sérologique est opéré sur les bovins allaitants à partir de l'âge de 24 mois, alors que les vaches laitières sont analysées sur le lait.

Les porteurs d'anticorps sont examinés, par analyse des matières fécales, sur une éventuelle excrétion du germe pathogène.

Au vu du grand risque de la transmission de la maladie, surtout pour le jeune bétail, les excréteurs testés positivement, sont censés être éliminés endéans les 3 semaines.

L'Etat subventionne cet assainissement par une indemnisation de l'ordre de grandeur de 250 € par bovin éliminé.

La situation de la para-tuberculose au Grand-Duché se présente de la façon suivante à la fin de la campagne de surveillance et de lutte 2007/2008 (3^e campagne) :

Statut A (0% d'anticorps positifs) :	52 % = 810 exploitations
Statut B (< 5 % d'anticorps positifs) :	35 % = 537 exploitations
Statut C (< 10% d'anticorps positifs) :	9 % = 156 exploitations
Statut D (> 10 % d'anticorps positifs) :	4 % = 62 exploitations

Les chiffres individuels sont les suivants :

Sérologie :

54.846 négatifs

97 non conclusifs

999 positifs

soit 55.942 analyses au total

Nombre d'échantillons de lait analysés :

27.540 négatifs

482 positifs

soit 28.022 analyses au total

Les analyses par le **test P.C.R. des matières fécales prélevées** sur des bovins porteurs d'anticorps ont donné les résultats suivants :

1.710 négatifs

151 non conclusifs (traités comme positifs)

453 positifs

soit 2.314 analyses au total

Au vu de cette situation sanitaire et en vue de l'élimination conséquente des excréteurs du germe pathogène, un assainissement de notre cheptel en matière de la para-tuberculose devrait être un objectif réaliste à moyen terme. Cette perspective implique évidemment que les exploitations les plus fortement infectées mettent en application un programme hygiénique conséquent aux fins d'améliorer la situation sanitaire de leur cheptel.

A noter que la 4^e campagne de surveillance et de lutte contre la para-tuberculose a débuté en septembre 2008 pour se terminer avec la mise en pâture des bovins au printemps 2009.

10. La maladie d'Aujeszky

En 2008 : aucun cas n'a été détecté.

Par la décision 99/399/CE de la Commission Européenne du 2 juin 1999, le Grand-Duché de Luxembourg a été déclaré « Etat membre officiellement indemne de la maladie d'Aujeszky ».

Par ce fait, le Grand-Duché bénéficie des garanties supplémentaires accordées par la Commission par la décision 93/24/CE du 11 décembre 1992.

En 2008, un total de 171 échantillons de sang, provenant de diverses exploitations porcines luxembourgeoises, ont été testés avec un résultat négatif.

De ce fait le statut de cheptel porcin domestique officiellement indemne a pu être maintenu, suite à un programme de surveillance incluant un examen sérologique de toutes les truies abattues dans les abattoirs agréés au Luxembourg et suite à un contrôle sérologique aléatoire des porcs d'élevage et de rente exportés.

Il y a lieu de noter que sur 162 sangliers échantillonnés, 2 ont donné un résultat douteux et 2 autres un résultat positif.

11. La maladie vésiculeuse du porc

En 2008, 1 échantillon a été testé avec un résultat négatif pour la maladie vésiculeuse, fortement apparentée à la symptomatologie de la fièvre aphteuse.

12. La maladie hémorragique des lapins

En 2008, 3 cas de RHD ont été notifiés, à savoir dans les localités de Garnich, Bergem et Weidig.

13. Myxomatose

Après la constatation de cette maladie en automne dans un clapier à Wellenstein, cette maladie a réapparu. En fin d'année, elle s'est concentrée aux alentours de la ville de Bettembourg où une population dense de lapins de garenne existait.

Notons que cette maladie virale est très meurtrière et qu'elle se transmet par l'intermédiaire d'insectes piqueurs ou suceurs dans les populations sauvages. C'est généralement pendant la saison chaude et humide qu'elle atteint son apogée avec la décimation de la population infectée.

14. La maladie de Visna-Maedi chez le mouton

Le programme de dépistage de la maladie de Visna-Maedi, mis en place à titre volontaire en 1990, a été poursuivi en 2008 avec le bilan que sur 199 ovins échantillonnés, 9 ont donné un résultat positif et 3 un résultat douteux.

15. L'influenza aviaire (peste aviaire – grippe aviaire)

L'épidémie de la grippe aviaire, causée par la souche hautement pathogène (H5 N1) et détectée fin 2003 pour la première fois dans le Sud-Est de l'Asie, a été notifiée entretemps dans la plupart des régions du globe, surtout dans les pays en développement où l'élevage des volailles se fait sous des conditions hygiéniques et sanitaires rudimentaires. Cette épidémie, au caractère potentiel d'une zoonose, a entraîné jusqu'à ce jour la mort respectivement l'abattage sanitaire de plus de 250 millions de volailles de par le monde alors que le nombre de décès humains, survenus dans les pays du Sud-est asiatique et dans plusieurs pays de l'Afrique, s'élève à 216 cas.

En Europe la grippe aviaire a été notifiée en 2007 en Allemagne, au printemps en Bavière et en automne au Nord-est de Brandebourg, en Tchéquie, au Royaume-Uni, en Hongrie, en Pologne, en Roumanie et en France dans les régions marécageuses autour de la Grande Creusière à Diane Capelle (Moselle), à quelques 90 km de la frontière du Luxembourg incitant à la haute vigilance sur notre territoire.

Des mesures préventives ont été mises en place afin d'éviter, pour autant que possible, que notre cheptel avicole ne soit atteint par ce virus hautement pathogène susceptible de se transmettre à l'être humain, par contact prolongé et intensif avec les animaux malades.

Durant les périodes de migration printanière ou automnale des oiseaux, des mesures de biosécurité ont été mises en place. Ces mesures nous ont permis de rester indemne de cette épidémie jusqu'à ce jour. Des communiqués officiels ont sensibilisé la population et des mesures de précaution furent édictées par les organes des médias.

Un programme de surveillance active et passive de la grippe aviaire repose entre autres sur l'échantillonnage des volailles domestiques et des oiseaux sauvages.

A noter que l'échantillonnage des oiseaux sauvages est réalisé en collaboration avec les experts de la « Ligue Nationale pour la Protection des Oiseaux et de la Nature ».

En 2008, un total de 375 analyses ont été effectuées au Laboratoire National de Santé – Institut d'Immunologie ; tous les résultats étaient négatifs pour l'IAHP (influenza aviaire hautement pathogène).

306 de ces échantillons proviennent de volailles d'élevage alors que 69 échantillons ont été prélevés sur des oiseaux sauvages.

306 échantillons ont été examinés sérologiquement et 69 frottis cloacaux d'oiseaux sauvages ont été envoyés au Laboratoire National de Santé – Institut d'Immunologie.

Tous ces résultats étaient négatifs.

En 2008, 253 échantillons de sang de volailles ont été envoyés au CERVA, laboratoire de référence, dans le cadre du programme de surveillance demandé par la Commission Européenne dans l'attente du nouveau laboratoire vétérinaire à construire.

16. La maladie de Newcastle ou pseudopeste aviaire

Cette maladie de volailles est en progression dans différents Etats membres et dans les Pays Tiers. Aux conséquences économiques moins graves que l'influenza aviaire, cette maladie exige néanmoins une surveillance sanitaire rigoureuse.

Le dernier foyer de la maladie de Newcastle a été notifié au Luxembourg en 1999 sur des pigeons voyageurs.

En 2008, 181 échantillons de sang ont été envoyés au CERVA dont 44 échantillons ont été séropositifs, soit 24,3%.

17. La tuberculose aviaire

En 2008, aucun cas n'a été détecté.

Les deux derniers foyers ont été diagnostiqués au Luxembourg en 2000.

18. La leucose aviaire

En 2008, aucun cas n'a été détecté.

Le dernier foyer au Luxembourg remonte à 2000 et était localisé à Bertrange.

19. La Laryngo-trachéite infectieuse

En 2008, aucun cas n'a été détecté.

Les 2 derniers foyers au Luxembourg remontent à 1999.

20. La Psittacose

Avant 2005, cette maladie transmissible à l'homme n'a plus été détectée pendant 6 ans au Luxembourg. En 2005, 5 foyers ont été notifiés.

En 2006, il y a eu notification d'un seul foyer dans le Sud du pays, alors qu'en 2007, il y a eu détection de 2 cas (Rodange et Dudelange).

En 2008, 1 cas a été notifié à Rumelange.

Rappelons que la psittacose, de par son caractère zoonotique, est une maladie à déclaration obligatoire.

21. La varroase

La varroase continue à être présente à l'état endémique au Luxembourg et il faut s'apprêter à vivre avec cette maladie qui provoque des pertes surtout indirectes par l'affaiblissement des colonies d'abeilles en les rendant ainsi plus réceptives à d'autres maladies.

Pour cette raison, il est fortement recommandé de soumettre les colonies à un traitement préventif en automne et d'appliquer surtout des mesures hygiéniques.

En 2008, les substances suivantes ont été mises à la disposition des apiculteurs par les soins de l'Administration des Services Vétérinaires :

- acide formique
- acide oxalique
- Thymovar

22. La loque américaine

En 2004, il y a eu notification de 6 cas de cette maladie hautement contagieuse entraînant l'élimination sanitaire de 8 ruchers alors qu'en 2005 aucun cas ne fut détecté.

L'épidémie de la loque américaine, qui a entraîné la destruction de 18 ruchers en 2006, a connu quelques séquelles en 2007 avec la destruction de 2 autres ruchers notifiés comme faiblement infectés.

En 2008, aucun cas n'a été détecté.

23. L'échinococcose

Par accord ministériel il a été possible, depuis août 2001, d'intensifier la collaboration entre le "Untersuchungsinstitut für Veterinärmedizin, Lebensmittelhygiene und Molekularbiologie in Saarbrücken" et le Laboratoire de Médecine Vétérinaire.

Les résultats d'analyses démontrent une certaine stabilité dans la prévalence des renards infestés, à savoir :

- 2001: 100 renards avec 20 infestations, soit 20%
- 2002: 69 renards avec 18 infestations, soit 26%
- 2003: 4 renards avec 1 infestation, soit 25%
- 2004: 35 renards avec 5 infestations, soit 14,5 %
- 2005: 303 renards avec 66 infestations, soit 21,8%
- 2006: 23 renards avec 7 infestations, soit 30,43%
- 2007 : 23 renards avec 3 infestations, soit 13,04 %
- 2008 : 20 renards avec 2 infestations, soit 10%

24. La fièvre catarrhale ovine

Cette maladie exotique a émergé pour la première fois au-delà de la latitude Nord 50° en août 2006 près de Maastricht d'où elle s'est propagée dans le Sud des Pays-Bas, dans une grande partie de la Belgique, en Rhénanie-Westphalie du Nord, en Rhénanie-Palatinat, dans le Nord-est de la France et dans le Nord du Luxembourg. Fin 2006, le Luxembourg a compté 4 cas asymptomatiques détectés au laboratoire, sur des bovins revenant du pacage passé en Belgique. Cela n'empêche que, dès l'apparition de la fièvre catarrhale ovine (F.C.O.) dans le Sud des Pays-Bas, le Luxembourg a été intégré dans la zone de surveillance d'un rayon de 150 km et soumis à des mesures restrictives des mouvements des espèces sensibles y détenues.

Après la mise en place de la zone saisonnièrement indemne du vecteur le 18 décembre 2006, de commun accord avec les autres Etats membres avoisinants infectés, la F.C.O. ne s'est ré-manifestée dans notre pays qu'à partir du 17 août 2007 pour se propager dans la suite à une allure fulgurante sur tout le territoire du pays.

Grâce à la vaccination et à l'immunité naturelle acquise au cours de l'année 2008, la F.C.O. ne s'est manifestée que par quelques cas cliniques (23 cas dont 22 bovins et 1 chèvre) et aucune mortalité n'a pu être mise en évidence. Notons que les animaux concernés n'étaient pas encore vaccinés contre la F.C.O. Dans un cas, le bovin n'était vacciné qu'une seule fois.

Résultat des analyses:

8.670 analyses sérologiques dont 7.680 positives (89 %)

700 analyses P.C.R. dont 60 positives

Une 2^{ème} campagne de vaccination obligatoire contre le sérotype 8 sera effectuée en 2009.

25. Herpes virose de la carpe Koï (Cypvirus carpio)

Au mois de juin 2007, la maladie émergente « Herpes virose de la carpe Koï » a été détectée pour la première fois dans notre pays dans un établissement de vente de poissons d'agrément.

Cette maladie, inoffensive pour l'homme, atteint exclusivement quelques variétés de l'espèce carpe commune et plus particulièrement le poisson d'agrément « carpe Koï ». Cette maladie, hautement contagieuse, est causée par un virus de la famille des Herpes et les poissons infectés peuvent mourir endéans les 24 à 48 heures sous des symptômes spécifiques ou bien présentent un comportement caractérisé par de la léthargie, des troubles respiratoires et des mouvements de nage incoordonnés. Les branchies peuvent présenter des tâches rouges et blanches voire être hémorragiques alors que les écailles sont ternes et boursouflées, recouvertes de glaires, et les yeux sont enfoncés.

La mortalité atteint entre 80 et 100% parmi les poissons infectés alors que les survivants risquent de rester porteurs de virus.

L'enquête épidémiologique a déposé l'origine de l'infection dans un établissement piscicole sis en Tchéquie d'où les poissons, par le biais d'une chaîne commerciale allemande, ont été introduits au Luxembourg.

Dans la suite, l'infection a été mise en évidence dans plusieurs points de vente du Luxembourg ainsi que dans des piscicultures privées.

Finalement, avec les températures d'eau plus fraîche de l'automne, le virus a perdu sa virulence pathogène et l'épidémie s'est arrêtée avec la possibilité de réapparition avec le printemps 2008.

Retenons qu'il n'existe ni médicament, ni vaccin contre cette maladie et que seul l'assainissement sanitaire arrive à juguler cette épidémie du carpe Koï.

En 2008, 2 poissons Koi ont été testés avec résultat positif.

CHAPITRE IV

A. SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

La sécurité des denrées alimentaires n'est pas seulement une priorité du Gouvernement, mais répond également à une attente du consommateur.

La nouvelle réglementation communautaire relative à la sécurité alimentaire met en évidence les principes de précaution, de responsabilité et de traçabilité en termes de production et de fabrication des denrées alimentaires alors que l'information des consommateurs en devient partie intégrante.

Dans l'esprit du suivi intégré des denrées alimentaires d'origine animale de l'étable à la table, il s'agit de la part de l'Administration des Services Vétérinaires d'assurer non seulement le statut sanitaire du cheptel national au niveau de la production primaire, mais de surveiller également les procédures et l'infrastructure des établissements actifs dans le secteur agro-alimentaire.

Cette approche intégrée implique le contrôle des quelque 50 fermes vendant et transformant des produits alimentaires provenant de leur propre production d'animaux, des quelques 240 boucheries et points de vente ainsi que des établissements agréés.

1. LE CONTROLE DES ÉTABLISSEMENTS

Suite à la réorganisation de l'Administration des Services Vétérinaires, la division « Santé Publique », comprenant 4 vétérinaires officiels, effectue ces contrôles en commun avec des vétérinaires officiels affectés aux 3 abattoirs agréés au Luxembourg.

Les contrôles consistent dans la surveillance des différents paramètres :

- 1) état d'entretien des infrastructures et des équipements ;
- 2) état d'hygiène du personnel et du matériel ;
- 3) procédures de fabrication ;
- 4) application respectivement des plans H.A.C.C.P. et des guides de bonnes pratiques.

En 2008, il a été procédé, en dehors du contrôle continu des établissements agréés, à 231 visites de contrôle dans 187 établissements.

Le tableau ci-dessous résume les non-conformités constatées pour les différents paramètres.

	Nombre de non-conformités
Entretien des équipements	38
Hygiène générale	16
Organisation du travail	20
Mise en application du guide de bonnes pratiques	66
Visites	231
Entreprises	187

PRELEVEMENTS D'ECHANTILLONS

Dans 157 établissements, 1.090 échantillons ont été prélevés en vue de la recherche de germes pathogènes (*Listeria monocytogenes*, *Salmonella*, *Echerichia Coli* O:157 H:7, *Clostridium perfringens*, *Campylobacter*, *Staphylocoques*) et de germes contaminants (*Echerichia Coli*). Sur les 1.090 échantillons, 5.938 analyses ont été effectuées par le laboratoire de médecine vétérinaire. Aucun *E. Coli* O:157 H:7 n'a été isolé.

En général, très peu de *Salmonelles* et *Clostridies* ont été détectés. Les *Campylobacters* ont été détectés essentiellement dans des produits de volailles. Il faut donc accorder une grande attention à ces produits et éviter la contamination croisée de ces produits vers d'autres denrées alimentaires.

Les germes de *Listeria*, *Staphylocoques* et *E. Coli* ont été isolés plus fréquemment mais seulement en très faibles quantités ce qui ne représente cependant aucun danger pour la santé publique, si toute multiplication ultérieure est évitée par un strict respect de la chaîne du froid. Il faut donc insister sur l'importance du respect de la chaîne du froid ainsi que sur une surveillance permanente de l'hygiène et des bonnes pratiques de fabrication.

2. LE CONTRÔLE DE L'ÉTIQUETAGE

Le contrôle de l'étiquetage de la viande bovine est réalisé - conformément à l'article 12 du règlement grand-ducal du 8 janvier 2008 fixant certaines modalités d'application du règlement (CE) no 1760/2000 du Parlement européen et du Conseil du 17 juillet 2000 en ce qui concerne l'étiquetage de la viande bovine et des produits à base de viande bovine et du règlement (CE) no 700/2007 du Conseil du 11 juin 2007 relatif à la commercialisation de la viande issue de bovins âgés de douze mois au plus - par l'Administration des Services Vétérinaires ainsi que par l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture.

Durant l'année 2008, 16 tests ADN ont été effectués afin de contrôler la concordance entre les morceaux de viande bovine prélevés dans le commerce et les échantillons d'oreilles conservés à l'abattoir. Pour 15 échantillons, la concordance a été constatée et par conséquent la traçabilité a été correctement appliquée tandis que pour 1 échantillon la traçabilité n'a pas été correctement appliquée.

Tandis que les mentions obligatoires de l'étiquetage sont fixées par la réglementation communautaire et nationale, les labels - qui désirent faire figurer des mentions facultatives sur leur étiquetage - doivent insérer ces dernières dans leur cahier de charges qui est à agréer par le Ministre de l'Agriculture.

En 2008, les cahiers de charge de 4 labels ont été agréés par le Ministre de l'Agriculture, à savoir :

- * Biolabel et Demeter
- * Cactus – « Fleesch vum Letzebuenger Bauer »
- * Produits du Terroir – « Letzebuenger Rëndfleesch »
- * Véih vum Séi – « Regioun Naturpark Uewersauer ».

3. LA SURVEILLANCE DE LA PRÉVALENCE DES SALMONELLES CHEZ LES PORCS ET CHEZ LES VOLAILLES

La réglementation communautaire sur les zoonoses, et plus spécifiquement sur les Salmonelles, prescrit des programmes de surveillance à tous les stades pertinents de la production, de la transformation et de la distribution dans l'objectif de réduire la prévalence et le risque que les Salmonelles représentent pour la santé publique. Ces programmes de surveillance concernent actuellement les porcs reproducteurs, les poules pondeuses et les poulets de chair.

Alors que les résultats sur les volailles sont en général favorables, la prévalence des Salmonelles pour les exploitations porcines est fort variable et est dans les grandes lignes en relation avec l'état d'hygiène des locaux d'hébergement.

En 2008 une évaluation des salmonelles appelée « baseline study » a été réalisée chez les porcs reproducteurs et les carcasses de poulets de chair.

Pour les porcs reproducteurs, 44 exploitations ont été examinées à l'aide de matières fécales.

Pour les poulets de chair, 4 exploitations ont été examinées à l'aide de fientes.

Les programmes de surveillance dans les exploitations des poules pondeuses ont également été poursuivis.

4. LA SURVEILLANCE DE LA PREVALENCE DES CAMPYLOBACTERS CHEZ LES VOLAILLES

3 exploitations ont été examinées 3 fois. Des caecums ont été utilisés.

Les exploitations ont été examinées en pool de 10 caeca.

Des antibiogrammes ont été réalisés sur les souches de Campylobacters.

5. L'ETUDE SUR LA PRÉVALENCE DE STAPHYLOCOCCUS AUREUS RÉSISTANT À LA MÉTHICILLINE (SARM)

Les infections par *Staphylococcus aureus* résistant à la méthicilline (SARM) sont reconnues depuis des décennies comme un risque important en milieu hospitalier. Le SARM est résistant aux antibiotiques les plus communément utilisés et il est particulièrement dangereux pour les patients dont l'immunité est affaiblie. Au Royaume-Uni, le nombre des décès attribués au SARM est estimé à quelque 3.000 par an. Le coût estimé du traitement est de 12.000 à 15.000 € par patient. Des dépenses additionnelles pour des programmes d'hygiène et de contrôle visant à prévenir ou à limiter les infections en milieu hospitalier viennent s'y ajouter.

Une nouvelle souche de SARM (ST398) a récemment été détectée chez les animaux de rente dans plusieurs Etats membres. Les porcs, notamment, ont été reconnus comme une importante source d'infection pour les éleveurs de porcs ou leurs familles en contact direct avec les porcs. Des infections par la nouvelle souche peuvent faire leur entrée dans les hôpitaux, comme l'a déjà fait le SARM dans plusieurs Etats membres.

Afin de renforcer la sensibilisation et d'évaluer s'il est nécessaire de prendre des mesures pour la détection et le contrôle du SARM afin de réduire sa prévalence et le risque qu'il représente pour la santé publique, il est nécessaire de disposer de données comparables sur le pourcentage d'exploitations de porcs reproducteurs infectées par le SARM (ST398) dans les Etats membres. Ces informations n'étant pas disponibles, il convient de réaliser une étude spécifiquement consacrée à l'observation de la prévalence de SARM chez les porcs reproducteurs pendant une période suffisante pour que les variations saisonnières éventuelles puissent être prises en compte.

Au Luxembourg 44 exploitations de porcs reproducteurs ont été échantillonnées et les échantillons ont été envoyés au CERVA pour analyses.

4. ANIMAUX DE BOUCHERIE

A) TOTAL des animaux abattus dans les abattoirs

	2005	2006	2007	2008
gros bovins	26241	24676	23818	24923
veaux	3719	3267	2475	1680
porcs	103138	94179	94170	95366
porcelets	47690	42499	43625	45991
chevaux	24	14	24	27
ovins	2208	4008	1570	1481
caprins	433	736	336	316
autruches	69	18	141	142
chevreuils	non rec.	non rec.	134	224
cerfs	non rec.	non rec.	3	5
muffles/daims	non rec.	non rec.	2	9
sangliers	non rec.	non rec.	106	350
petit gibier	non rec.	non rec.	1	0
TOTAL	183522	169397	166405	170514

B) TOTAL des animaux abattus chez les agriculteurs pratiquant l'abattage à la ferme

	2005	2006	2007	2008
bovins	263	63	71	269
veaux	289	168	159	258
porcs	2378	1913	1807	2570
porcelets	5315	5771	6215	5910
ovins/caprins	950	648	148	670
chevaux	12	0	0	2
volailles	34524	39742	37591	34529
lapins	1581	2780	1649	755
TOTAL	45312	51085	47640	44963

INSPECTION DU GIBIER DANS LES CENTRES DE COLLECTE EN 2008

cerfs	300
chevreuils	2481
sangliers	2332
daims	8
mouflons	3

RESULTATS DE L'INSPECTION DES VIANDES EN 2008

SAISIES

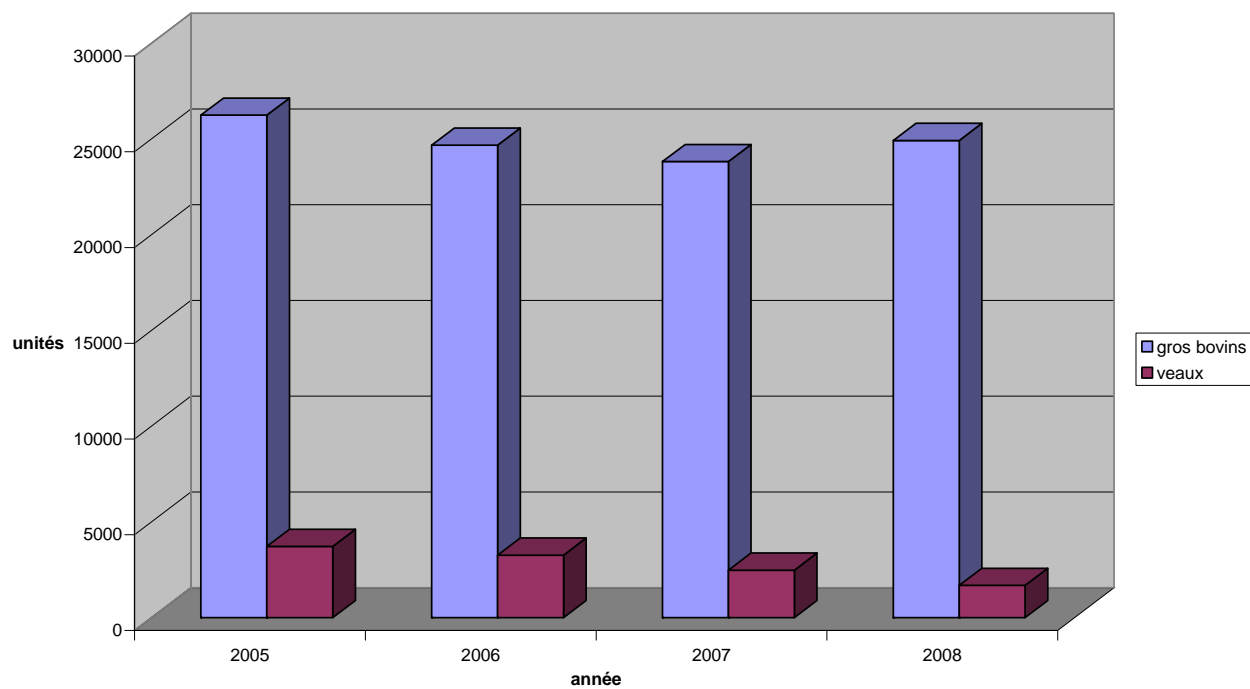
1) ABATTOIRS

	<u>nombre de carcasses saisies</u>	<u>cadavres</u>
gros bovins	28	1
veaux	0	1
porcs	347	106
porcelets	527	40
ovins/caprins	3	1
chevaux	0	0
TOTAL	905	149

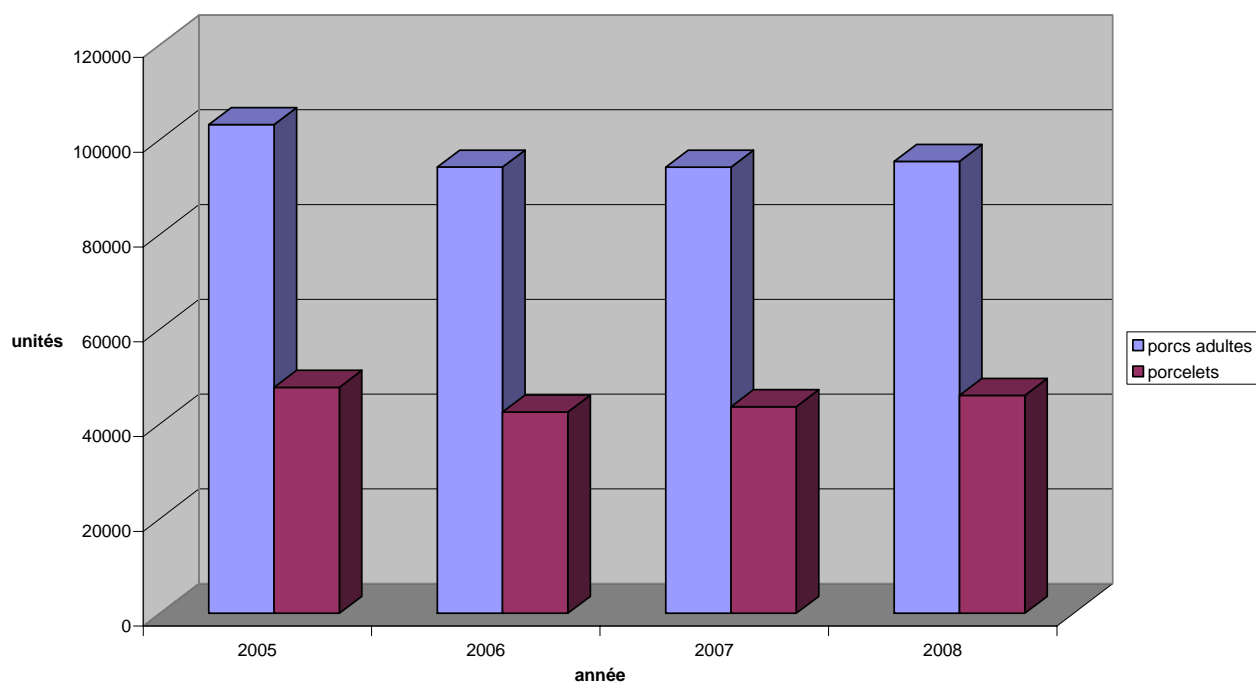
2) ABATTAGE A LA FERME

	<u>nombre de carcasses saisies</u>	<u>saisies partielles</u>
bovins adultes	6	28 foies
veaux	0	0
porcs	5	105 foies
porcelets	16	14 kg
ovins/caprins	10	0
volailles	37	0
lapins	4	0
TOTAL	78	133 foies, 14 kg

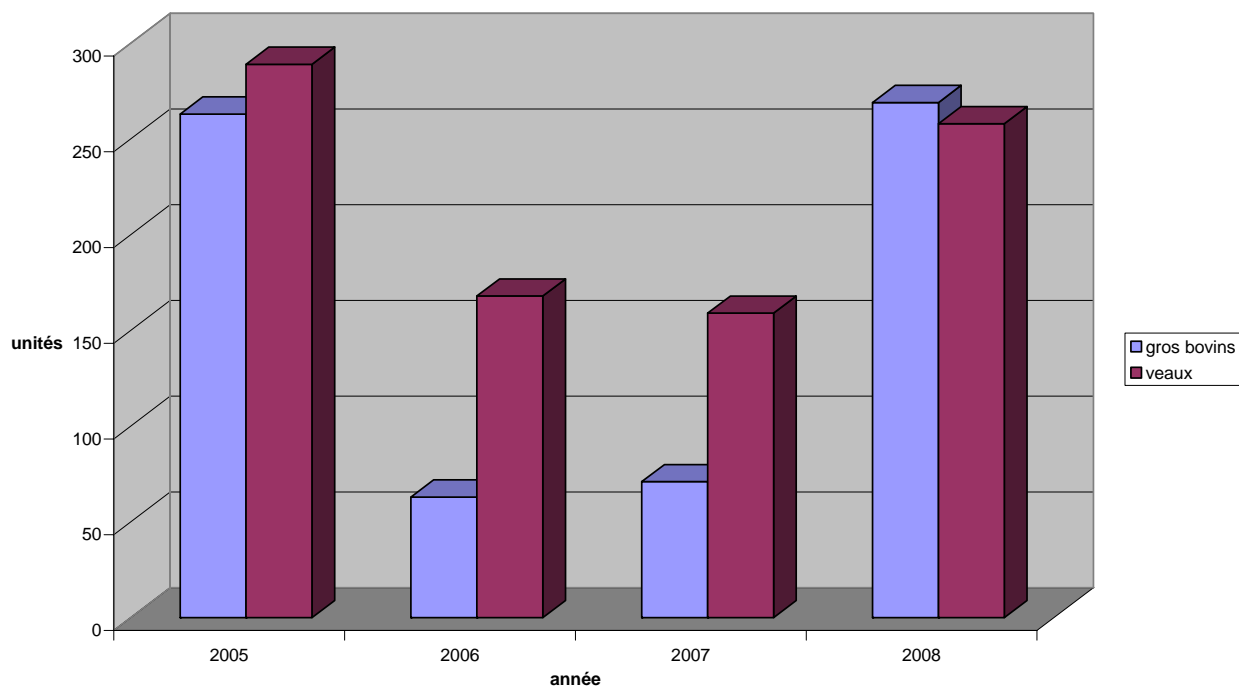
Bovins adultes et veaux abattus dans les abattoirs



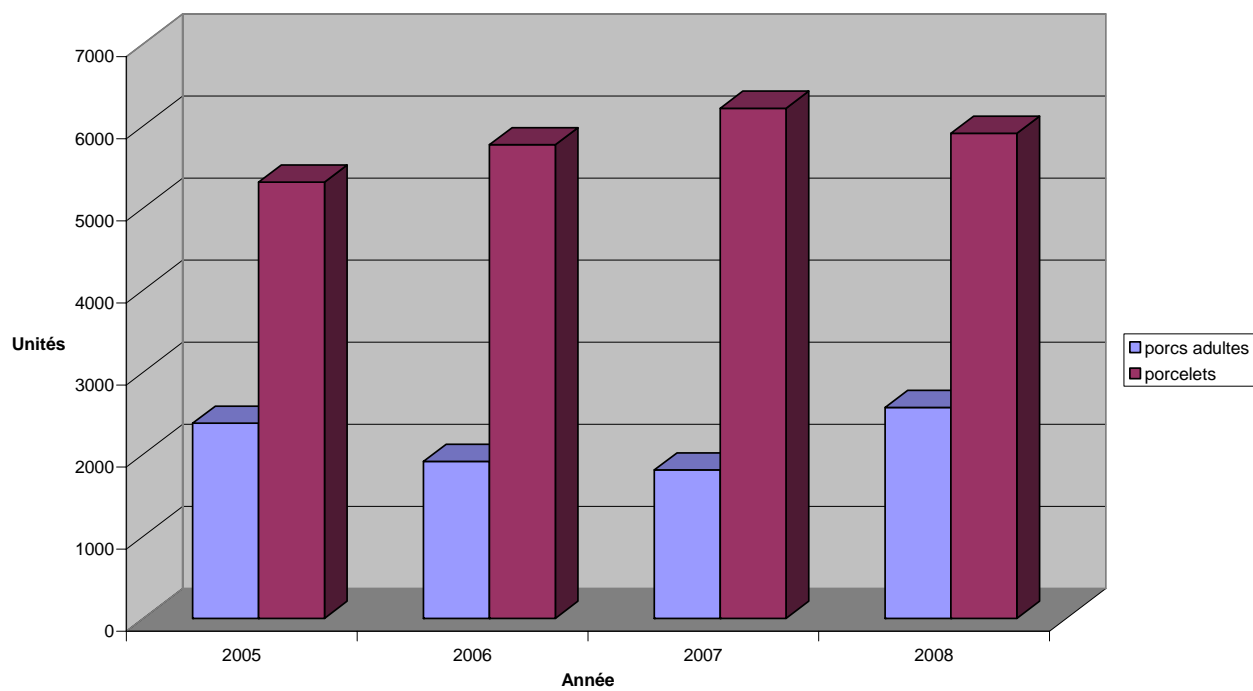
Porcs adultes et porcelets abattus dans les abattoirs



Bovins adultes et veaux abattus chez certains agriculteurs



Porcs adultes et porcelets abattus chez certains agriculteurs



B. L'ORGANISME POUR LA SÉCURITÉ ET LA QUALITÉ DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE (O.S.Q.C.A)

La réglementation communautaire concernant la sécurité alimentaire prévoit des dispositions à l'intention des opérateurs du secteur alimentaire ainsi que de nouvelles exigences pour les organismes de contrôle officiel comme p.ex. l'élaboration de plan de contrôle national pluriannuel intégré. Cette tâche demande une coordination des contrôles de la chaîne alimentaire effectués au niveau national. C'est pourquoi un organisme permanent « l'O.S.Q.C.A. » a été créé pour remplacer la Cellule de Concertation Agriculture – Santé qui ne siégeait que périodiquement à un rythme trimestriel.

Alors que la mission principale de l'O.S.Q.C.A. est la coordination des contrôles officiels dans le but d'établir un plan de contrôle national pluriannuel intégré, d'autres missions de l'O.S.Q.C.A. ont été définies par règlement grand-ducal du 25 avril 2008 déterminant certaines modalités d'application du règlement (CE) no 882/2004 :

- point de contact pour le Luxembourg du système d'alerte rapide ;
- élaboration du plan de gestion de crise ;
- coordination des registres des établissements du secteur alimentaire ;
- coordination de la formation continue des agents chargés du contrôle officiel ;
- réalisation et/ou évaluation des audits ;
- point de contact pour la Commission Européenne dans le cadre des contrôles officiels ;
- point de contact pour l'E.F.S.A. (Agence européenne pour la sécurité alimentaire).

A l'heure actuelle cet organisme est composé de 6 membres et d'un secrétaire administratif et est placé sous l'autorité des Ministres ayant respectivement la Santé et l'Agriculture dans leurs attributions.

CHAPITRE V

MOUVEMENTS INTERNATIONAUX

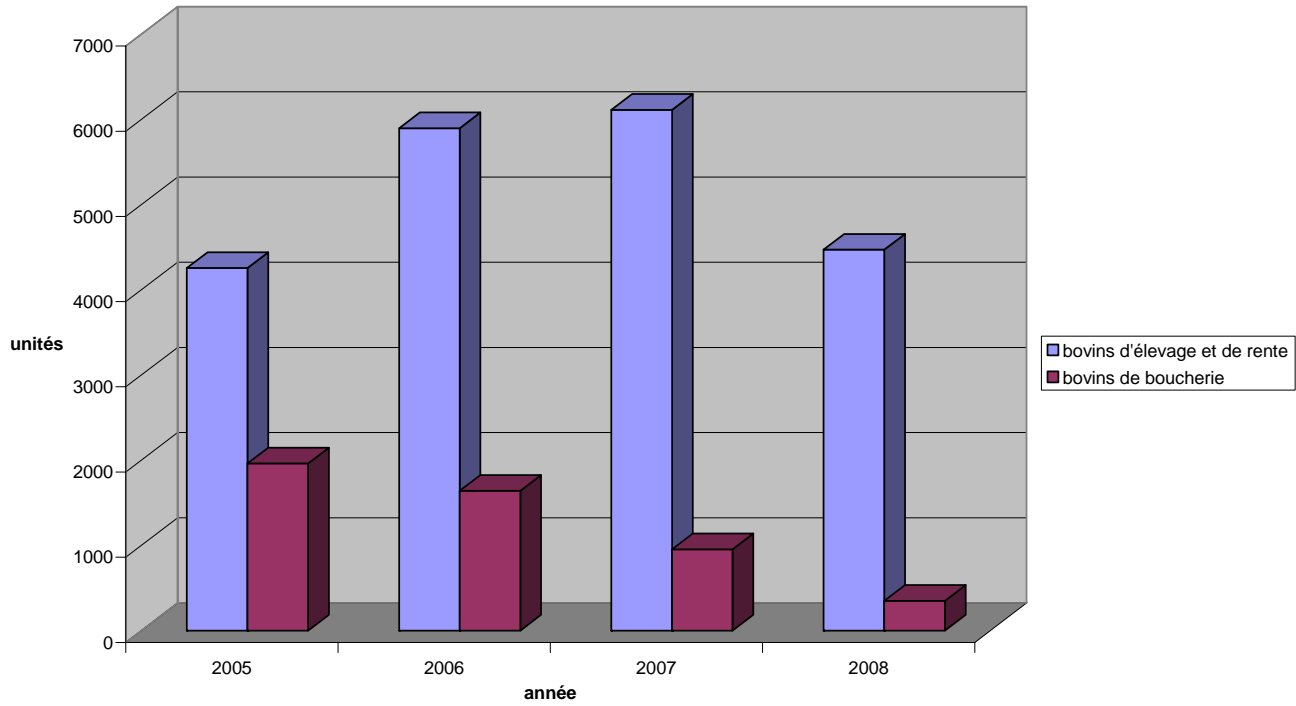
Echanges, importations respectivement exportations d'animaux vivants et de produits d'animaux

espèce d'animaux	2005	2006	2007	2008
bovins d'élevage et de rente	4255	5897	6112	4471
bovins de boucherie	1963	1642	955	350
porcs d'élevage et de rente	52790	57139	72668	67570
porcs de boucherie	39829	32485	43431	46324
chevaux	114	96	105	93
ovins	660	337	347	266
caprins	892	1063	1699	518
volailles	179490	134453	175253	156062
chiens	305	71	0	0
embryons bovins	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
sperme (doses)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
autres	581	5316	10380	6122

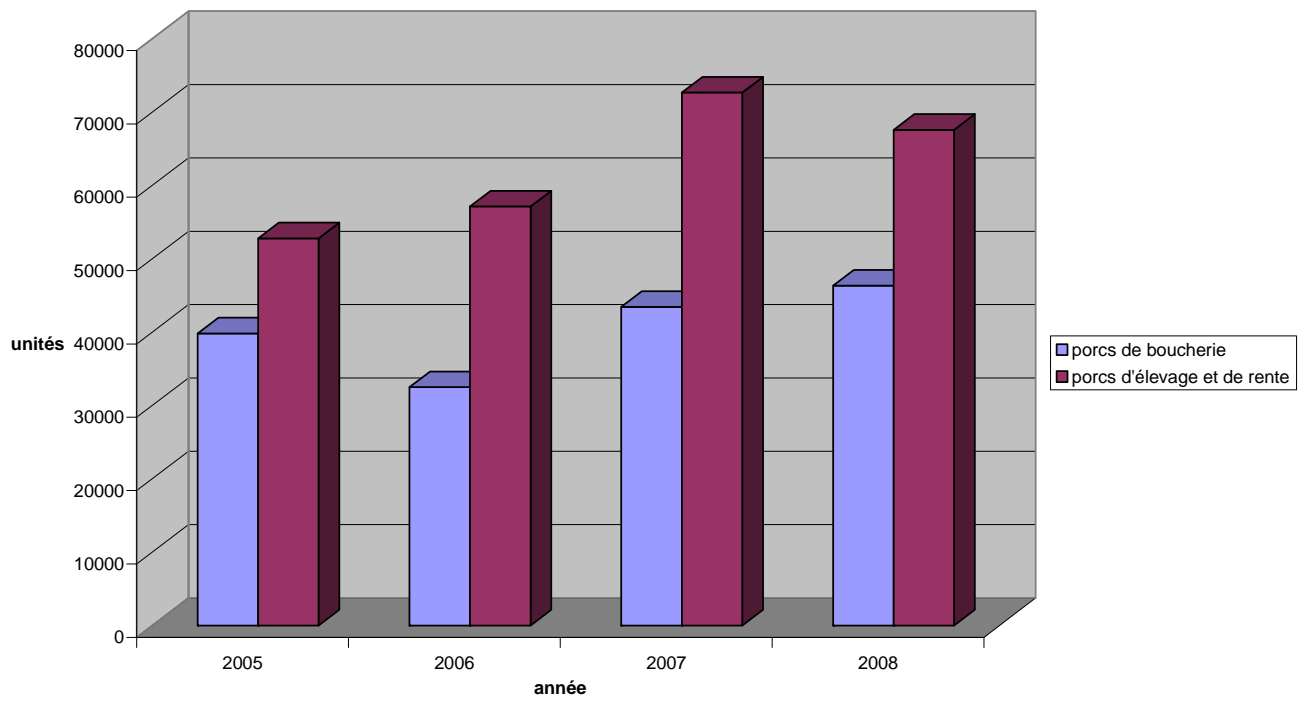
ECHANGES à destination des pays de l'U.E.

espèce d'animaux	2005	2006	2007	2008
bovins d'élevage et de rente	6119	4917	3704	5190
bovins de boucherie	16912	17828	16705	19166
veaux	14399	12691	12136	10526
porcs d'élevage et de rente	223	334	212	230
porcs de boucherie	40807	48967	55846	57440
porcelets	7095	10906	15231	12149
chevaux	63	26	42	66
ovins	745	785	604	773
caprins	651	350	201	327
lapins	5259	6166	4629	1993
autruches	0	0	0	0
volailles	44016	45555	53829	75817
singes	0	3	0	0
embryons bovins	4	12	64	13
sperme bovin (doses)	954	679	7313	5871
sperme équin (doses)	0	0	0	0
sperme porcin (doses)	527	1714	1327	991
abeilles (colonies)	82	8	40	6

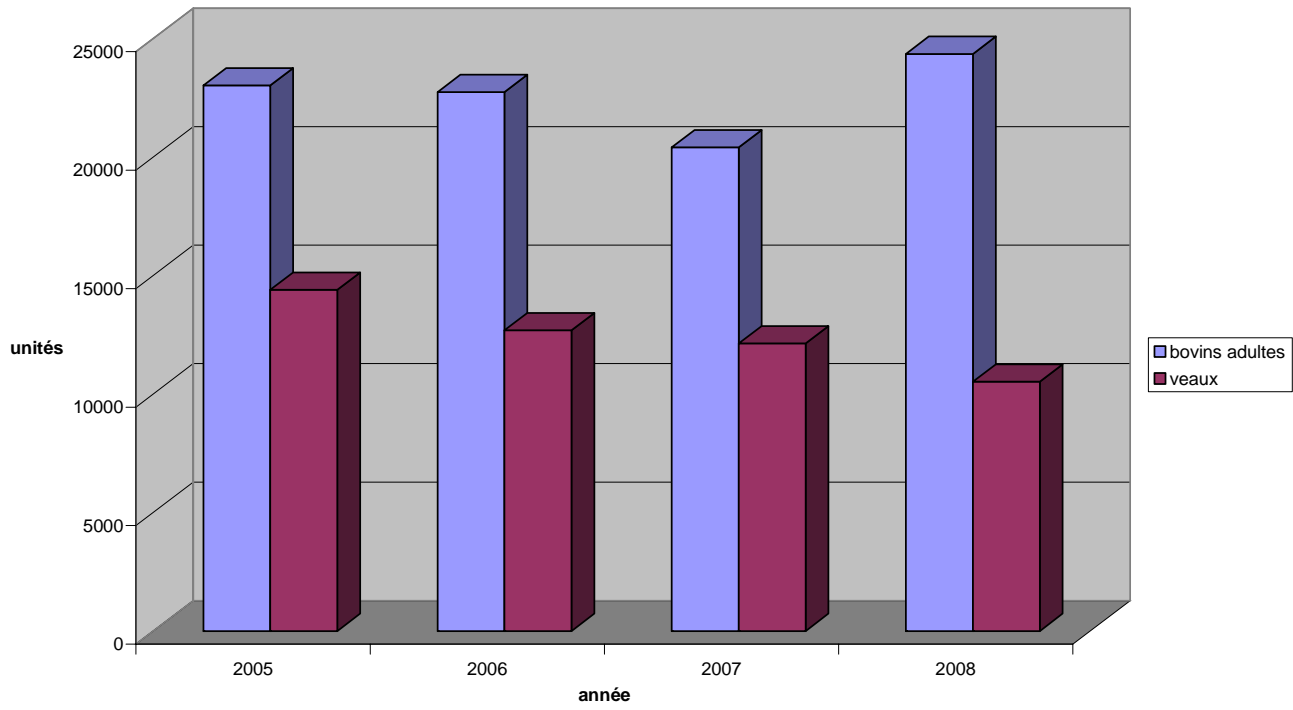
Introduction de bovins d'élevage et de rente et de boucherie



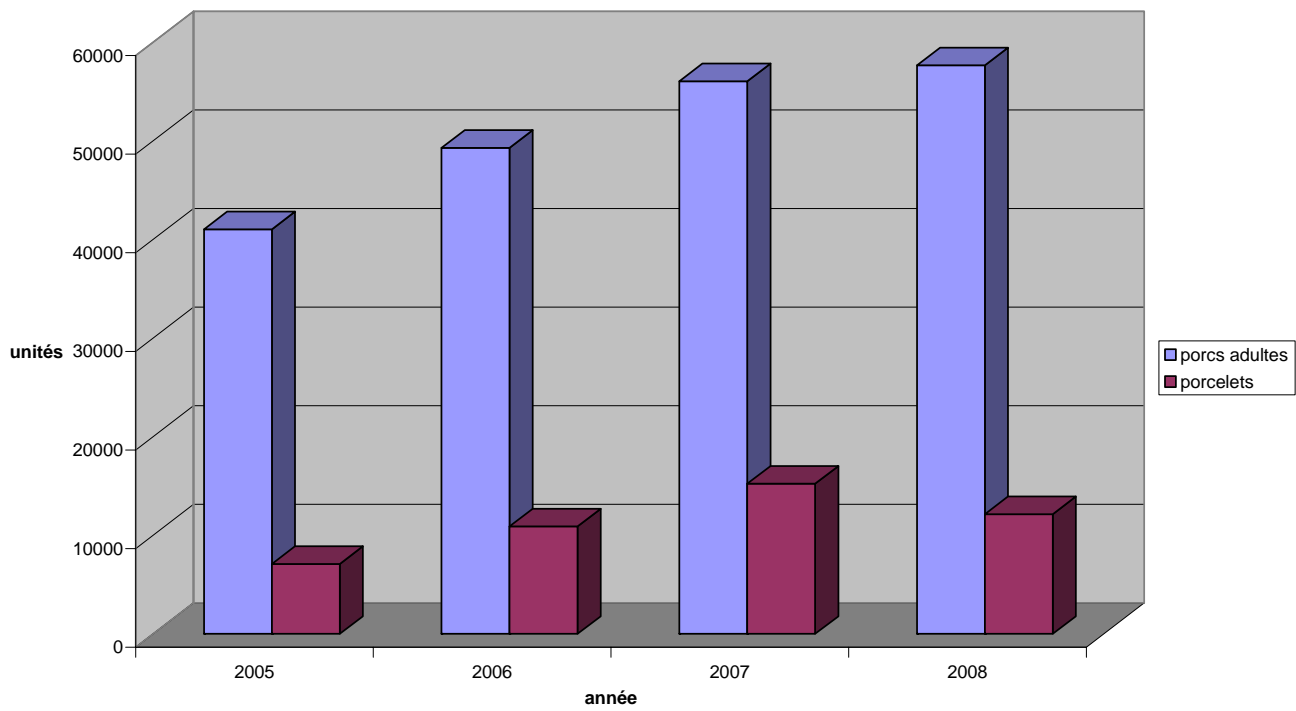
Introduction de porcs d'élevage et de rente et de boucherie



Echanges de bovins adultes et de veaux



Echanges de porcs adultes et de porcelets



B. P.I.F. - Findel: - I. Animaux vivants

Provenance Destination Quantité

Chevaux

Brésil	Allemagne	3
Brésil	Belgique	13
Brésil	Espagne	10
Brésil	France	12
Brésil	Grande-Bretagne	38
Brésil	Irlande	4
Brésil	Italie	7
Brésil	Portugal	5
Canada	Allemagne	34
Canada	Autriche	2
Canada	Belgique	7
Canada	Espagne	1
Canada	France	30
Canada	Grande-Bretagne	10
Canada	Irlande	2
Canada	Pays-Bas	13
Canada	Pologne	2
Canada	Slovénie	3
Canada	Suisse	12
Etats Unis	Allemagne	81
Etats Unis	Autriche	8
Etats Unis	Belgique	12
Etats Unis	Danemark	2
Etats Unis	France	52
Etats Unis	Grande-Bretagne	13
Etats-Unis	Irlande	5
Etats Unis	Italie	15
Etats Unis	Luxembourg	2
Etats-Unis	Norvège	1
Etats Unis	Pays-Bas	7
Etats Unis	Pologne	3
Etats Unis	République Tchèque	6
Etats Unis	Slovaquie	4
Etats Unis	Suisse	7
Nouvelle Zélande	Italie	3
Nouvelle Zélande	Pays-Bas	5

MINI CHEVAUX

Etats Unis	Allemagne	27
Etats Unis	Autriche	6
Etats Unis	Belgique	4
Etats Unis	Danemark	4
Etats Unis	France	24
Etats Unis	Grande-Bretagne	14
Etats Unis	Irlande	2
Etats Unis	Italie	3
Etats Unis	Pays-Bas	57
Etats Unis	Suède	6
Etats Unis	Suisse	20

MINI ANES

Etats Unis	Allemagne	11
Etats Unis	Autriche	6
Etats Unis	Belgique	4
Etats Unis	Irlande	2
Etats Unis	Pays-Bas	4
Etats Unis	Suisse	2

CHENILLES

Chili	Allemagne	180 000
Chili	Belgique	967 800
Chili	Pays-Bas	50 000

HATCHING EGGS

Etats Unis	Hongrie	3 554 690
------------	---------	-----------

ALPACAS

Chili	Allemagne	88
Chili	Autriche	70
Chili	Belgique	71
Chili	France	154
Chili	Pays-Bas	328
Nouvelle-Zélande	Allemagne	61
Nouvelle-Zélande	Belgique	18
Nouvelle-Zélande	France	14
Nouvelle-Zélande	Grande-Bretagne	7
Nouvelle-Zélande	Suisse	13

PORCS

Canada	Pays-Bas	124
Canada	Russie	192

OVINS

Nouvelle-Zélande	France	16
------------------	--------	----

**POISSONS
D'ORNEMENT**

Malaisie	France	8 828
Malaisie	Luxembourg	6 741
Singapour	Belgique	37 916
Singapour	Luxembourg	179 509
Thaïlande	Hongrie	11 900

LANGOUSTES

Afrique du Sud	Belgique	500
----------------	----------	-----

VISONS

Etats Unis	Pays-Bas	360
------------	----------	-----

ÂNE

Etats Unis	Allemagne	1
------------	-----------	---

GUEPARDS

Émirats Arabes Unis	France	2
---------------------	--------	---

OISEAUX

Emirats Arabes Unis	Belgique	13
---------------------	----------	----

P.I.F. - Findel: II. Produits d'origine animale

	PROVENANCE	DESTINATION	QUANTITE (kg)
VIANDE CHEVALINE	Canada	France	2.123.067
	Canada	Suisse	967.986
VIANDE DE BISON	Canada	France	234.152
	Canada	Suisse	51.669
	Etats-Unis	Belgique	75.310
VIANDE DE GIBIER	Canada	Suisse	65.473
	Canada	France	97
PRODUITS DE VIANDE	Brésil	Grande-Bretagne	15.072
BOYAUX SALES	Liban	Allemagne	450
	Liban	Suède	298
	Pakistan	Allemagne	14.070
	Pakistan	Espagne	7.462
	Pakistan	France	170
	Pakistan	Suisse	285
	Syrie	Allemagne	240.602
	Syrie	Espagne	37.652
	Syrie	France	4.746
	Syrie	Italie	1.250
	Syrie	Royaume-Uni	55
FILETS DE POISSONS	Vietnam	Belgique	48.621
CRUSTACES	Afrique du Sud	Belgique	3.944
	Canada	Allemagne	9.485
	Canada	Belgique	13.359
	Canada	Danemark	9.259
	Canada	Espagne	56.674
	Canada	Pays-Bas	18.240
	Etats-Unis	Luxembourg	600
	Mexique	Belgique	1.280
TROPHEES	Afrique du Sud	Allemagne	8.711
	Afrique du Sud	Autriche	3.917
	Afrique du Sud	Belgique	3.063
	Afrique du Sud	Bulgarie	607
	Afrique du Sud	Danemark	9.940
	Afrique du Sud	Espagne	7.941
	Afrique du Sud	Estonie	150
	Afrique du Sud	Finlande	780
	Afrique du Sud	France	5.005
	Afrique du Sud	Grande-Bretagne	5.706
	Afrique du Sud	Grèce	170
	Afrique du Sud	Hongrie	1.884
	Afrique du Sud	Islande	98
	Afrique du Sud	Italie	2.117
	Afrique du Sud	Luxembourg	887
Afrique du Sud	Norvège	10.780	

Afrique du Sud	Pays-Bas	3.501
Afrique du Sud	Portugal	291
Afrique du Sud	République Tchèque	3.227
Afrique du Sud	Suède	4.157
Afrique du Sud	Suisse	193
Australie	Luxembourg	64
Botswana	Allemagne	197
Botswana	Danemark	240
Botswana	Finlande	160
Botswana	Norvège	56
Botswana	République Tchèque	685
Canada	Norvège	239
Etats-Unis	Allemagne	366
Etats-Unis	Belgique	1.405
Etats-Unis	Espagne	197
Etats-Unis	République Tchèque	94
Etats-Unis	Suède	197
Namibie	Belgique	113
Namibie	Espagne	40
Tchad	Pologne	88
Zambie	Croatie	261
Zambie	Finlande	105
Zimbabwe	Allemagne	2.508
Zimbabwe	Autriche	1.614
Zimbabwe	Belgique	402
Zimbabwe	Bulgarie	240
Zimbabwe	Danemark	1.069
Zimbabwe	Finlande	421
Zimbabwe	France	1.171
Zimbabwe	Hongrie	219
Zimbabwe	Italie	1.782
Zimbabwe	Lituanie	2.177
Zimbabwe	Norvège	797
Zimbabwe	République Tchèque	68
Zimbabwe	Zimbabwe	102
Zimbabwe	Suisse	55

PRODUITS BIOLOGIQUES

Australie	Belgique	4
Canada	Belgique	100

EMBRYONS	Canada	Danemark	25
	Canada	Suède	120
SPERME BOVIN	Canada	Danemark	1 dose
	États-Unis	Allemagne	616 doses
SPERME EQUIN	Etats-Unis	Allemagne	27 doses
	Etats-Unis	Espagne	39 doses
ALIMENTS POUR ANIMAUX	Taiwan	Danemark	354
CAVIAR	Chine	Luxembourg	666
	Etats-Unis	France	53
	Hong-Kong	Luxembourg	1
PRODUITS BIOLOGIQUES	Canada	Belgique	100
	Australie	Belgique	4
OEUFS DE POISSON	Etats-Unis	Suède	1.306
PRODUITS LACTÉS	Etats-Unis	Royaume-Uni	900
POILS DE CHÈVRES	Chine	France	192

Saisies de produits d'origine animale destinés à la consommation humaine à l'Aérogare de Findel/Luxembourg

En 2008, l'Administration des Douanes et Accises a procédé à 91 saisies de colis illégaux de produits d'origine animale, notamment de :

171 kg de viande et de produits à base de viande ;

39 kg de lait et de produits laitiers ;

375 kg de produits de la pêche.

Tous ces produits ont été éliminés et détruits sous la surveillance de l'Administration des Services Vétérinaires.

C. LE PACAGE

Le Pacage en zones étrangères de bétail luxembourgeois

Pendant la bonne saison du bétail passe dans des pâtures transfrontalières, soit du Grand-Duché de Luxembourg vers les Etats membres avoisinants, soit, le cas échéant, à l'inverse à partir d'autres Etats membres vers le Luxembourg. Ces échanges temporaires se font sous contrôle vétérinaire et se répartissent de la façon suivante :

<u>Pays de destination</u>	<u>nombre d'autorisations accordées</u>	<u>bovins</u>	<u>ovins</u>	<u>chèvres</u>	<u>chevaux</u>
Belgique	71	3.485	0	0	0
France	11	445	0	0	0
Allemagne	9	261	17	0	0
<u>TOTAL:</u>	91	4.191	17	0	0

Le Pacage en territoire luxembourgeois de bétail étranger

<u>Pays d'origine</u>	<u>nombre d'autorisations accordées</u>	<u>bovins</u>
Belgique	1	50
France	1	9
Allemagne	0	0
<u>TOTAL</u>	2	59

A noter qu'au niveau Benelux un nouveau accord a été élaboré en 2007 dans l'objectif d'améliorer le suivi sanitaire des animaux échangés en évitant la surcharge administrative.

CHAPITRE VI

LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

L'Administration des Services Vétérinaires est instituée par la législation afférente comme l'autorité compétente en matière de bien-être animal.

La surveillance du bien-être animal concerne les conditions de détention, de transport et d'abattage des diverses espèces animales.

La surveillance du bien-être des animaux de production se fait partiellement en synergie avec les agents de l'Unité de Contrôle (UNICO) fonctionnant auprès du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, alors que les vétérinaires-praticiens y collaborent par deux visites annuelles des élevages dans le cadre de l'épidémio-surveillance.

En 2008, l'Administration des Services Vétérinaires a procédé à 235 visites spécifiques résultant dans la transmission d'un dossier au Parquet et de 7 dossiers au Service d'Economie Rurale dans le cadre de l'éco-conditionnalité.

Ces visites de contrôle concernaient notamment :

animaux de compagnie :	42 fois (dont 12 pensions pour animaux, 11 commerces pour animaux et 19 privés)
équidés :	27 fois
volailles :	2 fois
bovins :	104 fois
porcins :	26 fois
ovins :	11 fois
autres :	23 fois

CHAPITRE VII

LE CLOS D'EQUARRISSAGE

Le centre de collecte intermédiaire du Clos d'Equarrissage au Schwanenthal est géré par la firme RENDAC C.E.S., conformément à un accord interministériel avec la Belgique datant de 1984 et révisé le 1^{er} juillet 2004.

Cette société gère à la fois la collecte des cadavres des animaux de production et de compagnie ainsi que les sous-produits provenant du secteur agro-alimentaire.

Il est évident que dans le cadre des mesures préventives à l'égard des encéphalopathies spongiformes transmissibles, les cadavres d'animaux et les sous-produits ne sont plus réutilisés dans la fabrication de farines animales et que depuis le 1^{er} janvier 2001 les cadavres bovins, ovins et caprins sont systématiquement soumis à un test de détection rapide en matière des encéphalopathies spongiformes transmissibles (bovins âgés > 24 mois, ovins et caprins âgés > 18 mois).

Le tableau ci-dessous donne un aperçu sur le nombre de cadavres ramassés.

Avortons de bovidés	680
Veaux	9.695
Gros bovins	5.389
total bovidés :	15.764
Déchets truies/porcelets	1.390
Porcelets	2.560
Porcs	4.832
Truies/verrats	426
total porcins :	9.208
Divers	887
Volailles	475
Ovins & caprins	1.240
Chevaux & poulains	309
Agneaux	1.110

CHAPITRE VIII

LA TRANSPOSITION EN DROIT NATIONAL DES DIRECTIVES CE EN 2008

- Règlement grand-ducal du 8 janvier 2008 fixant certaines modalités d'application du règlement (CE) n° 1760/2000 du Parlement européen et du Conseil du 17 juillet 2000 en ce qui concerne l'étiquetage de la viande bovine et des produits à base de viande bovine et du règlement (CE) n°700/2007 du Conseil du 11 juin 2007 relatif à la commercialisation de la viande issue de bovins âgés de douze mois au plus.
- Règlement grand-ducal du 8 janvier 2008 modifiant le règlement grand-ducal du 11 décembre 1993 établissant des mesures générales de lutte contre certaines maladies animales ainsi que des mesures spécifiques à l'égard de la maladie vésiculeuse du porc. (directive 2007/10)
- Règlement grand-ducal du 11 janvier 2008 relatif aux conditions de police sanitaire applicables aux animaux et aux produits d'aquaculture et relatif à la prévention de certaines maladies chez les animaux aquatiques et aux mesures de lutte contre ces maladies. (directive 2006/88)
- Règlement grand-ducal du 25 avril 2008 déterminant certaines modalités d'application du règlement (CE) n° 882/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relatif aux contrôles officiels effectués pour s'assurer de la conformité avec la législation sur les aliments pour animaux et les denrées alimentaires et avec les dispositions relatives à la santé animale et au bien-être des animaux.
- Règlement grand-ducal du 7 novembre 2008 modifiant le règlement grand-ducal du 11 janvier 2008 relatif aux conditions de police sanitaire applicables aux animaux et aux produits d'aquaculture et relatif à la prévention de certaines maladies chez les animaux aquatiques et aux mesures de lutte contre ces maladies. (directive 2008/53)
- Règlement grand-ducal du 19 décembre 2008 déterminant les modalités d'application et les sanctions des dispositions :
 1. du règlement (CE) no 178/2002 du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires;
 2. du règlement (CE) no 852/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires ;
 3. du règlement (CE) no 853/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 fixant des règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale ;
 4. du règlement (CE) no 854/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 fixant les règles spécifiques d'organisation des contrôles officiels concernant les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine.

CHAPITRE IX

LE LABORATOIRE DE MÉDECINE VÉTÉRAIRE

L'objectif légal du Laboratoire de Médecine Vétérinaire de l'Etat (LMVE) est de réaliser les diagnostics suivants :

- Diagnostic des maladies infectieuses à déclaration obligatoire
- Diagnostic des infections animales transmissibles à l'homme ou zoonoses :
 - * Infections zoonotiques causant des dégâts chez les animaux et chez l'homme
 - * Infections zoonotiques causant des dégâts chez l'homme et où les animaux sont des porteurs sains
- Détermination de la salubrité microbiologique des denrées alimentaires d'origine animale

L'envergure des diagnostics de la première catégorie est passée au second plan au profit de la deuxième catégorie dont la lutte est devenue capitale pour assurer une protection efficace contre les contaminations du public.

Ces luttes contre les zoonoses sont fondées sur la directive 2003/99/CE ainsi que sur des règlements et décisions communautaires y afférents.

Sur le plan du laboratoire, cette lutte consiste à faire le diagnostic des germes pathogènes pour l'homme et pour lesquels les animaux soit contractent des maladies, soit sont des porteurs sains.

Il est important de noter que le LMVE ne réalise pas tous ces résultats d'analyse par des tests de référence. Donc plusieurs résultats doivent être confirmés par cette méthode de référence qui est réalisée par le CERVA de Bruxelles.

C'est aussi la troisième année consécutive que le LMVE est accrédité selon la Norme ISO 17025.

Enfin les législations nationale et communautaire obligent l'autorité compétente à désigner des Laboratoires Nationaux de Référence pour tous les agents pour lesquels un Laboratoire Communautaire de Référence (CRL) existe.

Sans avoir pour autant négligé les activités en pathologie animale, le LMVE a fortement augmenté en 2008 ses activités dans le domaine des zoonoses, ce en grande partie suite à des « baseline surveys » organisés par la Commission Européenne.

Le LMVE a ajouté la PCR de la fièvre catarrhale ovine à son éventail de diagnostics pour répondre à une large demande du monde agricole.

Les Zoonoses:

• Les Salmonelles :

Il est connu que les salmonelles constituent une source principale de contamination de l'homme à partir de produits d'origine animal infectés. Les sérotypes les plus incriminés sont Salmonella typhimurium et Salmonella enteritidis.

Concernant le secteur porcin, une « base-line study » a été effectuée dans les exploitations de porcs d'élevage. 440 échantillons de matières fécales ont été prélevés dans les élevages porcins de plus de 30 truies. Sur 44 exploitations, 10 ont été analysées positivement pour salmonelles, c.-à-d. 22,7%.

Par contre dans le secteur volailles, aucune des 7 exploitations de plus de 1.000 poules n'a été testée positivement. Parmi les 4 exploitations de poulets de chair, tous les prélèvements ont donné un résultat négatif.

Résultats des analyses de salmonelles :

Salmonelles	Recherche réalisée suivant l'annexe D de la norme ISO 6579, accréditée						
Motif	Espèces*	Dénom.**	Nombre*	Echantillon	négatifs	positifs	En %
Baseline study	p.r.	Expl.	44	Mf	34	10	0,227272727
Diagnostic	bovins	ind.	81	Mf ou organes	74	3	0,037037037
Diagnostic	caprins	ind.	3	Mf ou organes	3	0	0
Baseline study	p.p.	Expl.	7	chaussettes	6	1	0,142857143
Baseline study	p.c	Expl.	4	carcasses	4	0	
Diagnostic	ovins	ind.	10	Mf	10	0	
Diagnostic	pigeons	ind.	2	organes	2	0	
Diagnostic	dindon	ind.	1	organes	1		
Baseline/diag.	p.c.	Expl.	4	Caecum	3	1	
* Espèces							
p.r.	porcs reproducteurs						
p.p	poules pondeuses						
p.c	poulets de chair						
**Dénom	Dénomination						
Expl.	Exploitation						
ind.	individuel						
Labos en cause							
LMVE							

Motif	Espèces*	Id.	Nbre	Id.	Nbre	Id.	Nbre	Id.	Nbre	Id.	Nbre	Id.	nbre
Baseline	p.r	S.t.m.	3	S.D.	1	S.derby	11	S.inf.	2	s.liv.	1		
Diagnostic	bovins	S.t.m.	3										
Diagnostic	caprins												
Baseline	p.p	s.t.m.											
Baseline	p.c												
Diagnostic	ovins												
Diagnostic	pigeons												
Diagnostic	dindon												
Baseline												S.New.	1
* Espèces													
p.r.	porcs reproducteurs												
p.p	poules pondeuses												
p.c	poulets de chair												
S.t.m.	Salmonella typhimurium												
Id.	Identification												
Nbre.	Nombre												
S.D.	Salmonella dublin												
S.derby	Salmonella derby												
S.inf.	Salmonella infantis												
s.liv.	Salmonella livingstone												
S.New.	Salmonella Newport												

A première vue il ressort que :

Dans la baseline study des porcs reproducteurs, la prévalence en salmonelles est de ~23%
Le sérotype S. derby prédomine.

Dans la baseline study des volailles, la prévalence est 0 à très faible.

Peu de salmonelles sont détectées dans des analyses de diagnostics, d'ailleurs peu nombreuses.

Salmonelles retrouvées lors d'autopsies					
Espèce	Echantillon	Nbre	Négatif	Positif	Identification
Bovins	organes	2	2	0	
Ovins	organes	1	0	1	S. chol. arizonae
Porcin	Mf	1	1	0	

• **Antibiogrammes des salmonelles :**

Salmonella typhimurium	S	I	R	Souches testées	Salmonella Infantis	S	I	R	Souches testées
A+C	4	0	0	4	A+C	2	0	0	2
Amp	2	0	2	4	Amp	2	0	0	2
Tetr	2	0	2	4	Tetr	2	0	0	2
S+Trim	4	0	0	4	S+Trim	2	0	0	2
Céph	2	0	0	2	Céph	2	0	0	2
Strep.	0	0	4	4	Strep.	2	0	0	2
Sulph	1	0	3	4	Sulph	2	0	0	2
Gent.	4	0	0	4	Gent.	2	0	0	2
Enro.	2	0	0	2	Enro.	2	0	0	2
Néo.	3	1	0	4	Néo.	2	0	0	2
Céfo.	4	0	0	4	Céfo.	2	0	0	2
Chlor.	3	1	0	4	Chlor.	2	0	0	2
Cipro.	4	0	0	4	Cipro.	2	0	0	2
Kana.	4	0	0	4	Kana.	2	0	0	2
Nal.	2	2	0	4	Nal.	2	0	0	2
Trim.	4	0	0	4	Trim.	2	0	0	2
Col	2	2	0	4	Col	2	0	0	2
Flor.	4	0	0	4	Flor.	2	0	0	2

Salmonella cholerae arizonae	S	I	R	Souches testées	Salmonella dublin	S	I	R	Souches testées
A+C	1	0	0	1	A+C	1	0	0	1
Amp	1	0	0	1	Amp	1	0	0	1
Tetr	1	0	0	1	Tetr	1	0	0	1
S+Trim	1	0	0	1	S+Trim	1	0	0	1
Céph	1	0	0	1	Céph	1	0	0	1
Strep.	1	0	0	1	Strep.	1	0	0	1
Sulph	1	0	0	1	Sulph	1	0	0	1
Gent.	1	0	0	1	Gent.	1	0	0	1
Enro.	1	0	0	1	Enro.	1	0	0	1
Néo.	1	0	0	1	Néo.	1	0	0	1
Céfo.	1	0	0	1	Céfo.	1	0	0	1
Chlor.	1	0	0	1	Chlor.	1	0	0	1
Cipro.	1	0	0	1	Cipro.	1	0	0	1
Kana.	1	0	0	1	Kana.	1	0	0	1
Nal.	1	0	0	1	Nal.	1	0	0	1
Trim.	1	0	0	1	Trim.	1	0	0	1
Col	1	0	0	1	Col	1	0	0	1
Flor.	1	0	0	1	Flor.	1	0	0	1

Salmonella derby	S	I	R	Souches testées	Salmonella Livingstone	S	I	R	Souches testées
A+C	7	0	0	7	A+C	1	0	0	1
Amp	7	0	0	7	Amp	1	0	0	1
Tetr	1	0	0	1	Tetr	1	0	0	1
S+Trim	7	0	0	7	S+Trim	1	0	0	1
Céph	1	0	0	1	Céph	1	0	0	1
Strep.	7	0	0	7	Strep.	1	0	0	1
Sulph	7	0	0	7	Sulph	1	0	0	1
Gent.	5	0	0	5	Gent.	1	0	0	1
Enro.	1	0	0	1	Enro.	1	0	0	1
Néo.	7	0	0	7	Néo.	1	0	0	1
Céfo.	7	0	0	7	Céfo.	1	0	0	1
Chlor.	7	0	0	7	Chlor.	1	0	0	1
Cipro.	7	0	0	7	Cipro.	1	0	0	1
Kana.	7	0	0	7	Kana.	1	0	0	1
Nal.	5	0	0	5	Nal.	1	0	0	1
Trim.	7	0	0	7	Trim.	1	0	0	1
Col	7	0	0	7	Col	1	0	0	1
Flor.	2	0	0	2	Flor.	1	0	0	1

Salmonella Infantis	S	I	R	Souches testées	Salmonella Newport	S	I	R	Souches testées
A+C	2	0	0	2	A+C	1	0	0	1
Amp	2	0	0	2	Amp	1	0	0	1
Tetr	2	0	0	2	Tetr	1	0	0	1
S+Trim	2	0	0	2	S+Trim	1	0	0	1
Céph	2	0	0	2	Céph	1	0	0	1
Strep.	2	0	0	2	Strep.	1	0	0	1
Sulph	2	0	0	2	Sulph	1	0	0	1
Gent.	2	0	0	2	Gent.	1	0	0	1
Enro.	2	0	0	2	Enro.	1	0	0	1
Néo.	2	0	0	2	Néo.	1	0	0	1
Céfo.	2	0	0	2	Céfo.	1	0	0	1
Chlor.	2	0	0	2	Chlor.	1	0	0	1
Cipro.	2	0	0	2	Cipro.	1	0	0	1
Kana.	2	0	0	2	Kana.	1	0	0	1
Nal.	2	0	0	2	Nal.	1	0	0	1
Trim.	2	0	0	2	Trim.	1	0	0	1
Col	2	0	0	2	Col	1	0	0	1
Flor.	2	0	0	2	Flor.	1	0	0	1

Salmonella dublin	S	I	R	Souches testées	Salmonella Livingstone	S	I	R	Souches testées
A+C	1	0	0	1	A+C	1	0	0	1
Amp	1	0	0	1	Amp	1	0	0	1
Tetr	1	0	0	1	Tetr	1	0	0	1
S+Trim	1	0	0	1	S+Trim	1	0	0	1
Céph	1	0	0	1	Céph	1	0	0	1
Strep.	1	0	0	1	Strep.	1	0	0	1
Sulph	1	0	0	1	Sulph	1	0	0	1
Gent.	1	0	0	1	Gent.	1	0	0	1
Enro.	1	0	0	1	Enro.	1	0	0	1
Néo.	1	0	0	1	Néo.	1	0	0	1
Céfo.	1	0	0	1	Céfo.	1	0	0	1
Chlor.	1	0	0	1	Chlor.	1	0	0	1
Cipro.	1	0	0	1	Cipro.	1	0	0	1
Kana.	1	0	0	1	Kana.	1	0	0	1
Nal.	1	0	0	1	Nal.	1	0	0	1
Trim.	1	0	0	1	Trim.	1	0	0	1
Col	1	0	0	1	Col	1	0	0	1
Flor.	1	0	0	1	Flor.	1	0	0	1

Salmonella Newport	S	I	R	Souches testées
A+C	1	0	0	1
Amp	1	0	0	1
Tetr	1	0	0	1
S+Trim	1	0	0	1
Céph	1	0	0	1
Strep.	1	0	0	1
Sulph	1	0	0	1
Gent.	1	0	0	1
Enro.	1	0	0	1
Néo.	1	0	0	1
Céfo.	1	0	0	1
Chlor.	1	0	0	1
Cipro.	1	0	0	1
Kana.	1	0	0	1
Nal.	1	0	0	1
Trim.	1	0	0	1
Col	1	0	0	1
Flor.	1	0	0	1

- **La sérologie des salmonelles**

La recherche des anticorps sert à trouver les exploitations de porcs à l'engrais, qui ont le plus de chances d'avoir des porcs porteurs de salmonelles

Voici les résultats :

Recherche d'Ac anti-salmonelles par le HerdChek Salmonellose-Ab. (IDEXX)						
Nbre Tests	Espèce	Négatifs	douteux	positifs	Total	En %
2286	porcins	1872	4	410	2286	0,179352581
58 exploitations ont été analysées en 2008						
13 exploitations sont séronégatives, mais seulement 4 exploitations ont abattu 20 porcs et plus						
45 exploitations ne sont pas séronégatives avec un grade de séropositivité cité ci-dessus						
pour les 35 exploitations ayant abattu plus de 20 porcs en 2008						

Les exploitations porcines avec un nombre de porcs abattus de plus de 20 porcs et une prévalence non négative sont indiquées ci-dessous :

Exploitation	Négatifs	douteux	positifs	Total	En %
1	59	0	1	60	0,016666667
2	53	0	1	54	0,018518519
3	39	0	1	40	0,025
4	38	1	1	40	0,025
5	77	0	3	80	0,0375
6	19	0	1	20	0,05
7	19	0	1	20	0,05
8	37	0	2	39	0,051282051
9	75	0	5	80	0,0625
10	55	0	5	60	0,083333333
11	18	0	2	20	0,1
12	90	0	10	100	0,1
13	120	1	19	140	0,135714286
14	137	1	22	160	0,1375
15	17	0	3	20	0,15
16	34	0	6	40	0,15
17	68	0	12	80	0,15
18	134	0	26	160	0,1625
19	50	0	10	60	0,166666667
20	33	0	7	40	0,175
21	66	0	14	80	0,175
22	32	0	8	40	0,2
23	31	0	9	40	0,225
24	77	0	23	100	0,23
25	29	0	11	40	0,275
26	43	0	17	60	0,283333333
27	199	0	81	280	0,289285714
28	14	0	6	20	0,3
29	28	0	12	40	0,3
30	13	0	7	20	0,35
31	26	0	14	40	0,35
32	38	0	22	60	0,366666667
33	43	0	37	80	0,4625
34	10	0	10	20	0,5
35	9	0	11	20	0,55

11 exploitations qui ont abattu plus de 20 porcs ont une séroprévalence >10%

14 exploitations qui ont abattu plus de 20 porcs ont une séroprévalence >20%

- **Les campylobacters thermotolérants**

Les campylobacters rencontrés et reconnus pathogènes pour l'homme sont surtout Campylobacter jejuni et Campylobacter coli, faisant partie des campylobacters thermotolérants.

Voici les résultats

Recherche de campylobacters par la méthode décrite dans la décision 2007/516/CE						
Motif	Espèces	Dénomination	Nombre*	Echantillon		
Baseline study	poulets de chair	Exploitations	4	caecums		
négatifs	positifs	non examinés	En %	Identification	nbre	
0	10	3	1	C. coli	10	
				C. jejuni		
2 exploitations ont été examinées 3 fois						
1 exploitation a été examinée 4 fois						
1 exploitation n'a pas été examinée						

Remarque:

Les exploitations ont été examinées en pool de 10 caecum, sauf une qui a été examinée individuellement. Dans cette exploitation aussi bien C. coli que C.jejuni ont été détectés

- **L'antibiogramme des campylobacters**

Antibiotiques testés

Amoxicilline+Clavulanate
Cefotaxime
Chloramphenicol
Ciprofloxacine
Gentamycine
Nalidixan
Gentamycine
Streptomycine
Erythromycine

Aussi bien les 10 souches de C.coli que C.jejuni ont été sensibles à tous les antibiotiques testés.

- **La Brucellose :**

Le pays est officiellement indemne de brucellose. Toutefois il est obligé de procéder à des screenings annuels pour bien prouver que le territoire est toujours indemne.

Résultats des analyses:

Recherche Brucellose			Bengatest (Synbiotics)						
			Elisa Brucellose lait monocupules (Pourquier)						
Espèce	Diagnostic	Export	Import	Exposition	Screening	Vente	Achat	Autopsie	Lait de collecte
bovin	82	21	103	45	407	19	1	1	
bovin					868				866
caprin	25	0	0	0	19	0	0	0	
ovin	2	10	0	0	186	0	0	0	
porcin	0	12	39	0	5	0	0	0	
lama	1								
Espèce	Total	Négatifs	Positifs						
bovin	679	679	0						
bovin	866	861	5						
caprin	44	44							
ovin	198	198							
porcin	56	56							
lama	1	1							

Remarque

Les 5 positifs en screening se sont confirmés négatifs après confirmation au CERVA

Répartition dans les laiteries

Laiterie Nombre

LUXLAIT 494
 Procola 244
 EKABE.SA 119
 Coboulux 11
Total 868

Labos en cause

LMVE
 CERVA, Bruxelles

• Les trichines.

Le règlement (CE) N° 2075/2005 fixe les règles spécifiques applicables aux contrôles officiels concernant la présence de Trichinella dans les viandes.

Le LMVE exécute le contrôle des trichines chez :

- Les sangliers destinés à la consommation humaine
- Les porcs abattus dans des abattoirs privés
- Les chevaux (viande de cheval importée)

Les abattoirs publics contrôlent leurs porcs eux-mêmes.

Les renards sont contrôlés par le LSGV (Landesamt für Soziales, Gesundheit und Verbraucherschutz) de Saarbrück

Ci-dessous, les résultats d'analyses:

Recherche de trichines		Digestion artificielle suivant règlement CE N° 2075/2005						
Motif	Espèce	Nombre	Négatifs	Positifs	Total	En %	non réalisés	Douteux
Screening	porcins	2305	2305	0	2305	0		
Screening	sangliers	907	876	0	877	0	30	1
Screening	équidés	24	24	0	24	0		
		3236			3206			
Screening	renards	21	20	0	20	0	1	
Remarque: Le douteux s'est révélé négatif								
Labos en cause								
	LMVE							
	LSGV, Saarbrück							

• Les échinocoques

Les types d'échinocoques rencontrés au Luxembourg sont :

- Echinococcus granulosus :

- Hôtes définitifs : chiens et chats
- Hôtes intermédiaires : bovins, ovins, caprins surtout, accidentellement l'homme

- Echinococcus multilocularis

- Hôtes définitifs : renards, chiens et chats
- Hôtes intermédiaires : microtidés sauvages, accidentellement l'homme

Echinococcus granulosus est contrôlé dans les abattoirs chez les bovins, ovins et caprins abattus

Les analyses sont sous-traitées au LSGV

Les résultats :

Echinococcus multilocularis

Test	Echantillon	Espèce	Nombre	Négatifs	Positifs	Total	En %	Non réalisés
Microscopie+PCR	MF	renard	21	18	2	20	0,1	1
Labo en cause								
LSGV,Saarbruck								

- **La Rage**

Déclaré officiellement indemne de rage par l'Office International des Epizooties en 2001, le Luxembourg fait tous les ans un screening pour ne pas être privé de son statut.

Voici les résultats :

Test*	Espèce	Nombre	Négatifs	Positifs	Total	En %	non réalisés	
I.	renard	21	20	0	20	0	1	
I.+IF.	bovins	7	7	0	7	0	0	
I.+IF.	Chat	4	4	0	4	0		
Labos en cause			*	I. = isolement				
LMVE				I.+IF. = isolement et immunofluorescence				
LSGV,Saarbruck								
ISP-Institut Pasteur, Bruxelles								

- **L'Influenza aviaire : (I.A.)**

Le diagnostic de l'influenza aviaire est entièrement sous-traité à d'autres laboratoires. Le diagnostic porte d'une part sur les oiseaux sauvages, d'autre part sur des volailles domestiques suite à la législation communautaire.

Test	Espèce	Echantillon	Nbre	Négatifs	positifs	Total examiné
IHAH5	volaille	Sang	236	236	0	236
IHAH7	volaille	Sang	253	253	0	253
PCR	volaille	Frottis cloacal	33	33	0	33
Labos en cause						
CERVA, Bruxelles						
LNS, Luxembourg						

- **L'encéphalopathie spongiforme bovine (E.S.B.)**

L'E.S.B. est réalisée sur les espèces animales susceptibles, qui sont les bovins, les ovins, les caprins et les cervidés. Ce sont ces animaux surtout qui sont destinés à la consommation humaine.

Le LMVE réalise une partie des analyses tandis que le Laboratoire Luxembourgeois de Contrôle Sanitaire (LLuCs) à Junglinster réalise le reste.

Voici les résultats:

Recherche de l'esb par le test rapide de Biorad					
Espèce	Echantillon	Négatif	Positif	Douteux	Total
bovins	cerveau	7288	0	0	7288
ovins	cerveau	235	0	0	235
caprins	cerveau	71	0	0	71
cervidés	cerveau	12	0	0	12

Animaux examinés au total:		7606
dont	Bovins	7288
	Ovins	235
	Caprins	71
	Cervidés	12
Abattoirs en cause		
Coboulux, Wecker		3967
Clos d'équarrissage		3619
privés		20

- **Les staphylococcus aureus résistants à la méthicilline (SARM)**

Les infections par *Staphylococcus aureus* résistant à la méthicilline (SARM) sont reconnues depuis des décennies comme un risque important en milieu hospitalier. Le SARM est résistant aux antibiotiques les plus communément utilisés et il est particulièrement dangereux pour les patients dont l'immunité est affaiblie. Au Royaume-Uni, le nombre des décès attribués au SARM est estimé à quelque 3.000 par an. Le coût estimé du traitement est de 12.000 à 15.000 € par patient. Des dépenses additionnelles pour des programmes d'hygiène et de contrôle, visant à prévenir ou à limiter les infections en milieu hospitalier, viennent s'y ajouter.

Une nouvelle souche de SARM (ST398) a récemment été détectée chez les animaux de rente dans plusieurs Etats membres. Les porcs, notamment, ont été reconnus comme une importante source d'infection pour les éleveurs de porcs ou leurs familles en contact direct avec les porcs. Des infections par la nouvelle souche peuvent faire leur entrée dans les hôpitaux, comme l'a déjà fait le SARM dans plusieurs Etats membres.

Afin de renforcer la sensibilisation et d'évaluer s'il est nécessaire de prendre des mesures pour la détection et le contrôle du SARM afin de réduire sa prévalence et le risque qu'il représente pour la santé publique, il est nécessaire de disposer de données comparables sur le pourcentage d'exploitations de porcs reproducteurs infectées par le SARM (ST398) dans les Etats membres. Ces informations n'étant pas disponibles, il convient de réaliser une étude spécifiquement consacrée à l'observation de la prévalence de SARM chez les porcs reproducteurs pendant une période suffisante pour que les variations saisonnières éventuelles puissent être prises en compte.

Au Luxembourg 44 exploitations de porcs reproducteurs ont été échantillonnées et les échantillons ont été envoyés au CERVA pour analyses.

Résultats

Exploitations	Négatifs	Positifs	En %	
44	27	17	0,38636364	
Toutes les souches se sont révélées positives en PCR (t011)				

• **Maladie de Newcastle (NC)**

La NC ou pseudopeste aviaire est une maladie typique des oiseaux. Le diagnostic a été sous-traité au CERVA. Elle n'est pas une zoonose.

Voici les résultats

Négatif	Positif	Douteux	Total	En %
137	44	0	181	0,24309392

La prévalence sérologique est due aux vaccinations contre la NC

• **L'herpesvirose des poissons Koi**

Cette maladie a été sous-traitée au CER de Marloie.

Voici le résultat :

Négatif	Positif	No testé	Total	En %
0	2	1	3	

Pathologie animale :

• **La peste porcine classique (PPC)**

Eradiquée en 2003, mais ayant vacciné les sangliers encore en 2004, le Luxembourg doit toujours veiller à ce que l'épizootie ne réapparaisse surtout chez les sangliers. Donc le LMVE fait un screening annuel sur sangliers surtout, pour pouvoir détecter chaque nouveau cas le plus tôt possible après son apparition

Tests en cours :

PCR pour les amygdales

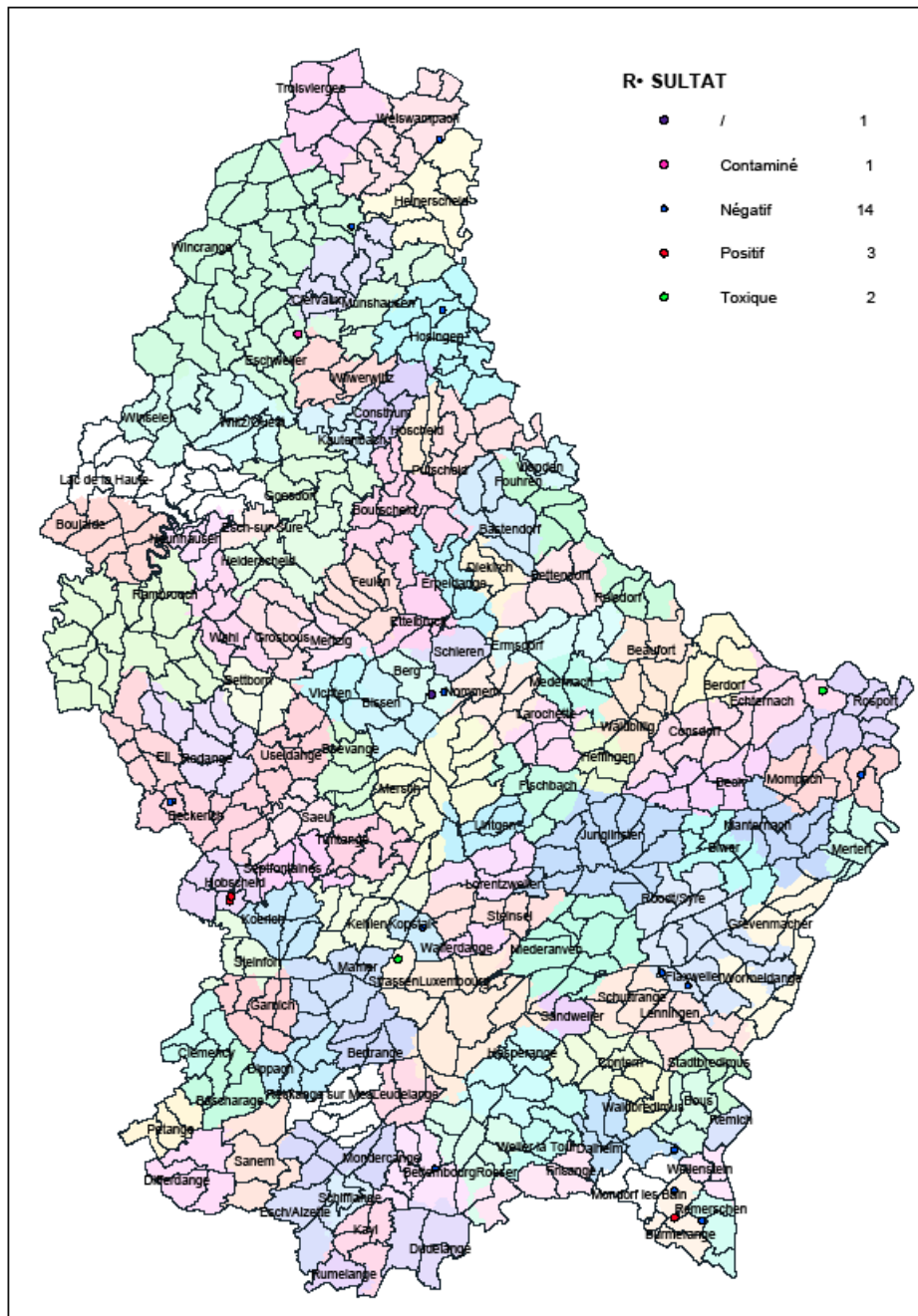
ELISA-Ac pour les sangs

Les PCRs autant que les ELISAs positifs sont envoyés au CERVA pour confirmation, soit par culture cellulaire, soit par séroneutralisation.

Voici les résultats d'analyses

Espèce	Test	Nombre	négatifs	positifs	Confirmés CERVA	douteux	Confirmés CERVA
Porcin	PCR	2	2	0			
	ELISA-Ac	72	72	0			
sanglier	PCR	327	327	0			
	ELISA-Ac	511	488	11	3	12	0

Une carte montre les « points chauds » (les régions où il est le plus important de réaliser davantage d'analyses, parce que des risques que le virus soit présent existent)



- **La maladie d'Aujeszky : (M.A.)**

Officiellement indemne d'Aujeszky depuis 1999 par Décision 99/399/CE, le screening est axé sur la sérologie des porcs domestiques.

De même les sangliers ont été analysés pour évaluer la séroprévalence dans la population des sangliers

Voici les résultats d'analyses :

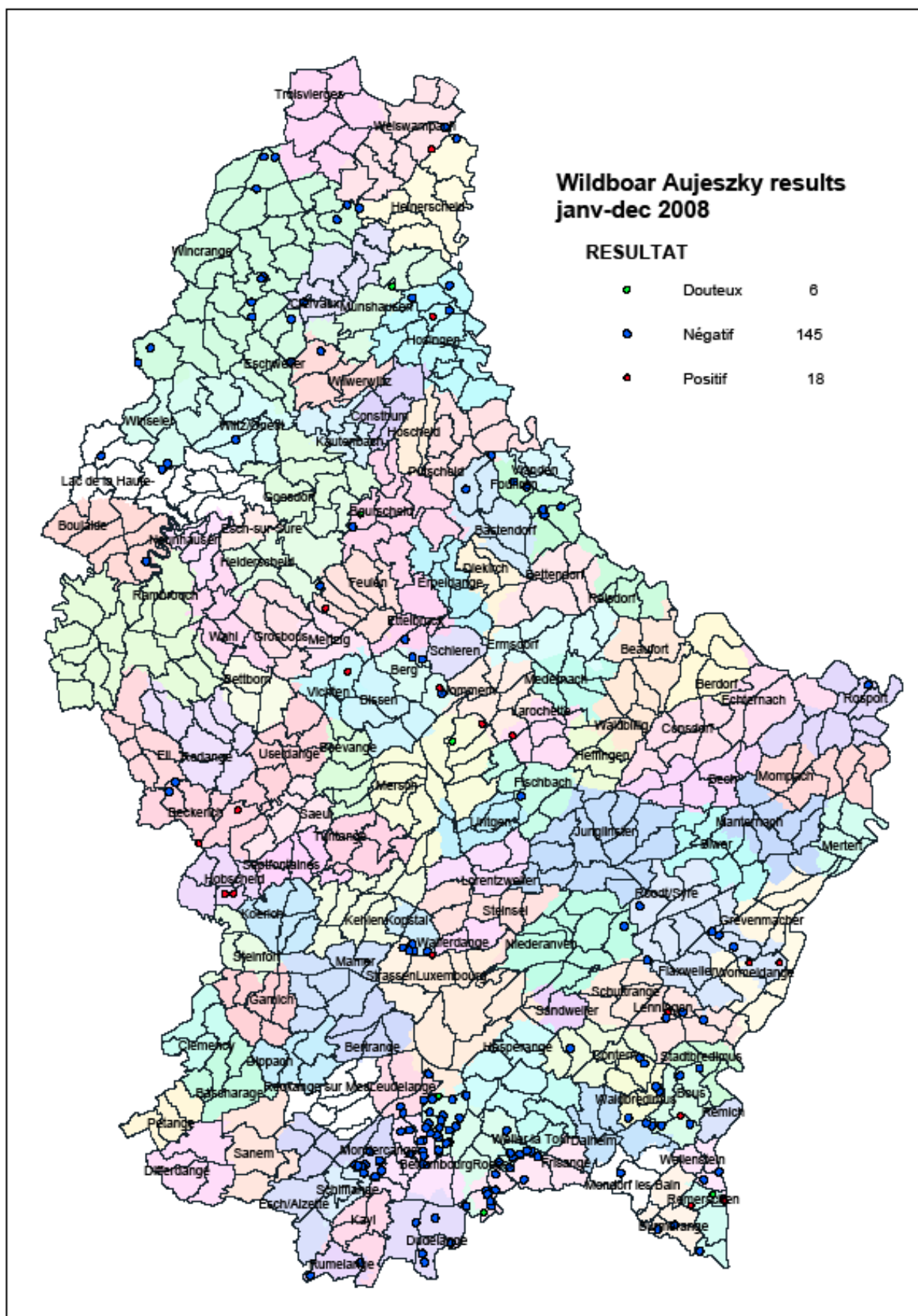
Sangliers						
Séras examinés	Séras envoyés	négatifs	positifs	douteux	En %	En%*
172	214	147	19	6	0,110465116	0,145348837
42 sérums n'étaient pas utilisables						
214 sérums ont été envoyés au LMVE						
* En%: Les douteux sont inclus						
172						
42						
214						
Porcins						
Séras examinés	Séras envoyés	négatifs	positifs	douteux	En %	En%*
171	171	171	0	0	0	0

Dans cette population, la séroprévalence est d'environ 11% ou 15 % si les douteux sont inclus

- **Recherche de l'antigène par immunofluorescence directe sur coupe d'organe**

Sangliers						
Amygdales examinées	envoyées	négatifs	positifs	douteux	En %	En%*
162	180	158	2	2	0,012345679	0,024691358

Ci-dessous, la carte géographique des séroprévalences :



- **La fièvre catarrhale ovine: (FCO)**

Une épizootie de FCO recouvrant tout le pays a conduit le LMVE à réaliser des tests virologiques par PCR et de les différencier suivant le sérotype en question.
Le sérotype BTV-G8 a été rencontré jusqu'à présent, mais pas le sérotype BTV-G1.

Ci-dessous les résultats d'analyses :

Test*	Espèce	Nombre	Négatifs	Positifs	Total	En %	douteux	inhibés	non utilisable.
E-Ac	bovin	8778	1071	7756	8827	0,878667724	61		21
E-Ac	caprin	4	3	1	4	0,25			
E-Ac	ovin	14	10	3	13	0,230769231	1		
E-Ac	chevreuil	95	92	1	93	0,010752688			2
PCR	bovin	512	482	25	511	0,048923679			1
PCR	caprin	14	12	1	13	0,076923077		1	
PCR	ovin	5	4	1	5	0,2			
PCR	chevreuil		16	0	16	0			
Tous les cas positifs ont été typés:									
Sérotypes trouvés: Sérotype BTV G8									
Le sérotype BTV G1 n'a pas été trouvé									

Il en ressort qu'en 2008, ~5% des bovins ont été trouvés positifs ; l'évaluation des caprins et ovins a été aléatoire, vu le petit nombre d'animaux analysés.

Les cas positifs sont survenus surtout quand les bovins étaient en pâture. La vaccination contre le type BTV-G8 a été efficace, mais il s'agit de veiller à vacciner aussi contre le BTV-G1 ou le BTV-G6 dès qu'ils apparaîtront

- **La leucose bovine enzootique**

Par la décision 99/465/CE du 13 juillet 1999, le Grand-Duché de Luxembourg a été déclaré « État membre officiellement indemne de la leucose bovine enzootique ».

Voici les résultats des screenings annuels :

Leucose bovine enzootique			Elisa Leucose Bovine lait monocup. (Pourquier) ¹					
			BLV Ab Mono Blocking Serelisa (Synbiotics) ²					
			Elisa Leucose Bovine lait monocup. (Pourquier)					
Test	Espèce	Echantillon	Négatif	Positif	Douteux	Total	En %	En %*
BLV ₁	bovin	sang	186	0	0	186	0	
BLV ₂	bovin	sang	492	0	0	492		
Total	bovin	sang	678			678	0	0
	bovin	lait de collecte	863	4	4	871	0,004592423	0,009184845
Les 8 laits positifs et douteux ont été envoyés au CERVA pour confirmation								
Tous ont été négatifs								

- **Le Visna-Maedi**

La lutte contre le Visna-Maedi étant volontaire, aucun échantillonnage structuré n'a été pris.

Voici les résultats des analyses réalisées

Visna-Maedi		Chekit CAEV/MVV (Bommeli)						
Test	Espèce	Echantillon	Négatif	Positif	Douteux	Total	En %	En %*
Chekit	caprin	Sang	40	2	2	44	0,045454545	0,090909091
Chekit	ovin	Sang	187	9	3	199	0,045226131	0,060301508

- **La para-tuberculose :**

Un programme de lutte contre la par-tuberculose a été entamé, il y a 3 ans. Le succès a été plus ou moins satisfaisant.

En 2009, uniquement les cheptels à statut plus mauvais seront testés.

Ci-dessous les résultats de 2008 :

Test*	Espèce	Nombre	Négatifs	Positifs	Total	En %	douteux	inhibés	non utilisable	absents
PCR	bovin	2746	2086	481	2567	0,187378263	145	19	6	9
	caprin	2	2	0	2	0				
ELISA Ac	bovin	45488	44634	903	45537	0,019830028	81		8	7
	caprin	57	57	0	57	0				
	ovin	44	44	0	44	0				

- **Le BVD-MD**

Le BVD est une maladie virale bovine à pestivirus de la même famille que le virus de la peste porcine classique. Etant donné que beaucoup de bovins sont séropositifs, il n'y a pas d'intérêt à rechercher les anticorps, mais il y a intérêt à rechercher les virus dans les « IPI » (infectés permanents immunotolérants). Aucun programme officiel n'est actuellement en vigueur. L'ELISA étant un test qui n'est pas à 100% spécifique, il y a lieu de le confirmer par des tests spécifiques, tel que la culture cellulaire et la PCR.

Recherche de l'antigène BVD par ELISA-Ag*						
Espèce	Echantillon	Négatifs	Positifs	douteux	Total	En %
Bovins	sang	2519	89	1	2609	0,034112687
Confirmation par le CERVA						
89 tests positifs ELISA du LMVE ont été envoyés au CERVA						
L'échantillon douteux n'a pas été envoyé (604)						
4 tests n'ont pas été confirmés ; 1 est en attente						
5 pas confirmés en isolement mais bien en PCR						
1 pas confirmé en PCR mais en isolement						

Recherche de l'antigène BVD par immunofluorescence sur coupe d'organe						
Espèce	Echantillon	Négatifs	Positifs	douteux	Total	En %
Bovins	organe*	44	5	8	57	0,087719298

Organes utilisés	
oesophage	
Trachée	
Rein	
poumon	
parotide	
Foie	
Rate	
Jejunum	
Ileum	
Rectum	
Intestin grêle	
Colon	
placenta	

- **L'IBR**

Le programme de lutte facultatif a été réalisé par le LLuCs et les autres tests (importations/exportations, expositions, etc.) ont été réalisés au LMVE

Voici les résultats

IBR	HerdChek Anti-IBR-gB Ab. (IDEXX)		HerdChek Anti-IBR-gE Ab. (IDEXX)		Total	En %	En %*	
	Test	Espèce	Echantillon	Négatif				Positif
IBRgB	bovin	sang	2398	1301	28	3727	0,349074323	0,356587067
IBRgE	bovin	sang	3002	496	26	3524	0,140749149	0,148127128

- **Les mammites**

Les laits de mammité de 61 quartiers ont été examinés.

Voici les résultats

Les mammites sont mentionnées par trayon (quartier de lait)			
Agent recherché	Nombre	sur	En %
Absence de culture	3	61	0,049180328
Culture non significative	20	61	0,327868852
Contamination*	5	61	0,081967213
Staphylococcus aureus	2	61	0,032786885
Staphylocoques coagulase négative	5	61	0,081967213
Streptococcus dysgalactiae	2	61	0,032786885
Streptococcus uberis	18	61	0,295081967
Streptocoques fécaux	2	61	0,032786885
Sphéromonas paucimobilis	1	61	0,016393443
E. coli	2	61	0,032786885
Klebsiella pneumoniae	1	61	0,016393443
Total	61		

*: E.coli, Staph.aureus et strep. Fécaux ont été trouvés dans cet échantillon

Au total *Streptococcus uberis* a été trouvé le plus souvent.

Les antibiogrammes de ces germes de mammites montrent que de loin la plupart des antibiotiques sont sensibles à ces germes. Ceci est une certaine preuve que les antibiotiques sont enfin utilisés plus minutieusement, et que l'hygiène de la traite s'est améliorée.

- **Les antibiogrammes des mammites:**

Bactérie	Antibiotique testé	Sensible	Intermédiaire	Résistant
Staphylocoque coagulase négative	Amoxycilline+Clavulanate	3	0	0
Staphylocoque coagulase négative	Ampicilline	1	0	1
Staphylocoque coagulase négative	Tetracyclines	1	0	0
Staphylocoque coagulase négative	Trimethoprime Sulfamide	2	0	0
Staphylocoque coagulase négative	Penicilline	1	0	1
Staphylocoque coagulase négative	Cephazoline	3	0	0
<i>Klebsiella pneumoniae</i>	Enrofloxacin	1	0	0
<i>Klebsiella pneumoniae</i>	Florfenicol	1	0	0
<i>E.coli</i>	Amoxycilline+Clavulanate	3	0	0
<i>E.coli</i>	Ampicilline	4	0	0
<i>E.coli</i>	Cefotaxime	1	0	0
<i>E.coli</i>	Cephazoline	3	0	0
<i>E.coli</i>	Chloramphenicol	1	0	0
<i>E.coli</i>	Ciprofloxacine	1	0	0
<i>E.coli</i>	Enrofloxacin	5	0	0
<i>E.coli</i>	Florfenicol	5	0	0
<i>E.coli</i>	Gentamycine	3	0	0
<i>E.coli</i>	Nalidixan	1	0	0
<i>E.coli</i>	Neomycine	1	0	0
<i>E.coli</i>	Streptomycine	2	0	0
<i>E.coli</i>	Sulphonamides	3	0	0
<i>E.coli</i>	Tetracyclines	1	0	0
<i>E.coli</i>	Trimethoprim	1	0	0
<i>E.coli</i>	Trimethoprime Sulfamide	1	0	0
<i>Sphéromonas paucimobilis</i>	Cephazoline	1	0	0
<i>Sphéromonas paucimobilis</i>	Ampicilline	1	0	0
<i>Sphéromonas paucimobilis</i>	Florfenicol	1	0	0
<i>Staphylococcus aureus</i>	Amoxycilline+Clavulanate	2	0	0
<i>Staphylococcus aureus</i>	Cephazoline	2	0	0
<i>Staphylococcus aureus</i>	Trimethoprime Sulfamide	2	0	0
<i>Streptococcus dysgalactiae</i>	Amoxycilline+Clavulanate	2	0	0
<i>Streptococcus dysgalactiae</i>	Ampicilline	2	0	0
<i>Streptococcus dysgalactiae</i>	Penicilline	2	0	0
<i>Streptococcus dysgalactiae</i>	Cephazoline	2	0	0
<i>Streptococcus dysgalactiae</i>	Trimethoprim	1	0	0
<i>Streptococcus uberis</i>	Amoxycilline+Clavulanate	9	0	0
<i>Streptococcus uberis</i>	Ampicilline	9	0	0
<i>Streptococcus uberis</i>	Cephazoline	7	0	0
<i>Streptococcus uberis</i>	Penicilline	7	0	0
<i>Streptococcus uberis</i>	Tetracyclines	1	0	0
<i>Streptococcus uberis</i>	Trimethoprime Sulfamide	3	0	0

- **Autres germes recherchés :**
- **Immunofluorescence directe sur coupe d'organe**

Recherches par immunofluorescence sur coupe d'organe						
Test	Espèce	Echantillon	Négatif	Positif	Total	En %
Chlamydia IF	bovin	Organes	21	0	21	0
Coronavirus IF	bovin	Intestin	23	0	23	0
IBR IF	bovin	Organes	28	0	28	0
PI3 IF	bovin	Organes	2	0	2	
RSB IF		Organes	4	0	4	
2 organes ont été envoyés au CERVA pour confirmer le PI3 et RSB						
Les 2 virus n'ont pas été confirmés ni par IF pour le PI3 ni par PCR pour le RSB						

- **Tests rapides BioX diagnostics pour la recherche de germes entéropathogènes**

Test	Espèce	Echantillon	Négatif	Positif	Total	En %
Corona	bovin	Mf	166	36	202	0,17821782
Rota	bovin	Mf	111	87	198	0,43939394
E.coli K99	bovin	Mf	190	6	196	0,03061224
Cryptosporidies	bovin	Mf	131	73	204	0,35784314
Enterotoxines	Clostridium Perfringens					
Alpha	bovin	Mf	58	1	59	0,01694915
E	bovin	Mf	54	4	58	0,06896552

Le contrôle des denrées alimentaires à base de viande

Le laboratoire de contrôle des denrées alimentaires d'origine animale du LMVE (LMVE-DAV) a été sollicité par

	privés	Inspection Vétérinaire	Inspection sanitaire	Inspections sanitaire +vétérinaire	sous-traitance pour un autre laboratoire	total
Demandes	5	351	2	64	1	418
Routine / anomalie	0 / 5	345 / 6	1 / 1	64 / 0	0/1	405 / 13
Echantillons	6	1139	3	93	2	1243
routine/anomalie	0 / 6	1130 / 13	1 / 2	93 / 0	0/2	1220 / 23

Détails :

1. Contrôle de l'hygiène des carcasses :

66 écouvillons (20 demandes) et 82 ganglions lymphatiques (26 demandes) ont été analysés

<u>Salmonella</u>	positifs en culture		Négatif		Non analysé
	3 écouvillons	9 ganglions :	63	73	/
	2 typhimurium	7 typhimurium			
	1 « enterica »	1 Eboko			
	1 Livingstone				

2. Étude de base sur les carcasses (Salmonella, Campylobacter)

germe	positif	négatif	non réalisé	total
Salmonella	0	11	0	11
Campylobacter	8 (+2 non confirmés)	0	0	10
	1 Campylo. jejuni	/		
	7 Campylo. coli	/		

3. Microbiologie des denrées alimentaires à base de viande ou produits de la pêche :

I.A. germes pathogènes, tests qualitatifs : 1095 échantillons d'aliments (372 demandes)

Germe recherché	Positif confirmé par culture	négatif	Non réalisé
<i>Listeria monocytogenes</i>	334	719	42
<i>EHEC</i>	8 VIDAS+ non confirmés	472	596+19 non valides
<u>Campylobacter</u>	67, en plus 29 VIDAS+ non confirmés dont :	673	326
	27 Campylobacter jejuni		
	26 Campylobacter coli		
<u>Salmonella</u> <u>Aliments positif</u> <u>(en culture !):</u>	18 dont :	1060	17
	1 Derby		
	1 paratyphi B		
	1 Saint Paul		
	3 Hadar		
	4 infantis		
8 typhimurium			

1.B.Germes en dénombrement (aliments):

Germe recherché	Limite De Détection (germes/g)	Nombre d'échantillons au-delà de la limite de détection	Nombre d'échantillons en-dessous de la limite de détection (=négatifs)	Nombre d'échantillons non dénombrés
<i>Listeria monocytogenes</i>	100	5	1032	58
<i>E. Coli</i>	10	313	499	283
<i>Coliformes, 30°C</i>	10	123	133	839
<i>Clostridium perfringens</i>	10	67	994	34
<i>Staphylococcus aureus</i>	10	388	670	37
<i>Germes mésophiles</i>	100	292	13	790

Nombre d'échantillons analysés par catégorie

0 (= autres aliments)	42*
1 (= viande hachée)	197
2 (= viande hachée préparée)	129
3 (= préparation de viande)	188
4 (= produit à base de viande)	379
5 (= viande fraîche)	<u>160</u>
	1095

* dont 2 œufs, 19 poissons ou produits de poissons, 5 boyaux, 7 fruits de mer, 2 fromages, 5 lasagnes, 1 sauce, 1 salade de thon.

En résumé : 418 demandes d'analyses, 1241 échantillons analysés, 7909 analyses réalisées

4. Examens bactériologiques des carcasses suspectes dites « d'abattage d'urgence » :

Il s'agit de 37 bovins, 1 brebis et de 1 biche.

abattoir	Nombre de demandes	Nombre d'organes	Abattages d'urgence (u)	Carcasses anormales après inspection post-mortem (capm)	Saisies totales		Saisies partielles		Pas de saisie		Saisies totales sans bactério
					(u)	(cap m)	(u)	(cap m)	(u)	(cap m)	
abattoirs	23	113	8	15	1	4	3	3	4	8	23
boucheries	13	53	13	0	1	0	4	0	8	0	4
à la ferme	1	5	1	0	0	0	1	0	0	0	0
autre : gibier	1	4	0	1	1	0	0	0	0	0	0
TOTAL	38	175	22	16	3	4	8	3	12	8	27

175 organes ont été analysés en tout :

avant-bras :	34
jarret :	33
foie.	37
rate :	1
rein :	37
coeur :	32
autre muscle:	<u>1</u>
	175

paramètres analysés pour chaque échantillon :

	Salmonella	Substances inhibitrices	Coliformes **	Cocciformes **	Clostridia sulfito-réducteurs **
Positif (=culture)	0	0	114 dont 58 muscles	165 dont 90 muscles	165 dont 2 muscles
Négatif (=pas de culture)	175	103	61	10	8
Non analysé	/	72	0	0	2

** lecture du résultat semi-quantitative, il n'existe pas encore de critères officiels pour les seuils d'acceptabilité.

Le LMVE-DAV a commencé en 2007 de modifier la méthode utilisée afin de pouvoir fixer des critères dorénavant. Ce sera le cas au cours de 2009. L'examen bactériologique ne contribue qu'un élément à la prise de décision par le vétérinaire inspecteur des viandes.

Les analyses non réalisées soit n'ont pas été demandées explicitement, soit suite à de problèmes techniques, respectivement à cause d'échantillons inadéquats

En résumé : 38 demandes d'analyses, 801 analyses sur 175 organes analysés

5. Recherche de résidus

Recherche de substances inhibitrices (groupe B1) par la méthode des 4 plaques :

3 demandes dont 2 pour suspicion et 1 de routine

organe	espèce	positif	négatif	douteux	total
muscle	porcin	1	3	1	5
	volaille	0	4	0	4
rein	porcin	5	3	1	9
		6	10	2	18

En résumé : 3 demandes avec 18 échantillons analysés

Au total (denrées alimentaires, abattages d'urgence et résidus) : 8751 analyses sur 1439 échantillons

Analyses effectuées dans le cadre de la directive 96/23 organisant la surveillance des résidus et autres substances

Durant l'année 2008, 777 échantillons ont été prélevés dans différentes denrées alimentaires d'origine animale suivant le tableau ci-dessous.

ESPECE/PRODUIT	NOMBRE
LAIT	315
BOVINS	123
PORCS	78
ŒUFS	96
GIBIER	100
LAPINS	20
MIEL	35
OVINS	10
TOTAL	777

Sur ces 777 échantillons, 1.258 analyses ont été effectuées pour rechercher les substances des différents groupes suivant le tableau ci-dessous.

CLASSE RESIDUS	BOVINS	PORCS	OVINS	LAPINS	GIBIER	LAIT	ŒUFS	MIEL
A1	39	8	1	0	0	0	0	0
A2	4	8	0	0	0	0	0	0
A3	39	8	1	0	0	0	0	0
A4	39	8	1	0	0	0	0	0
A5	10	8	1	0	0	0	0	0
A6	25	11	1	2	0	181	17	10
B1	14	16	1	6	0	105	17	10
B2a	5	10	1	2	0	135	0	0
B2b	5	20	1	6	0	0	17	0
B2c	5	5	0	0	0	0	0	0
B2d	5	3	0	0	0	0	0	0
B2e	6	5	0	3	0	150	0	0
B2f	5	3	1	0	0	0	0	0
B3a	3	3	1	0	30	46	45	5
B3b	3	3	1	0	30	23	0	5
B3c	0	0	1	1	30	0	0	5
B3d	5	5	0	1	10	23	0	5
TOTAL	212	124	12	21	100	663	96	40

A l'exception du groupe B3d (Mycotoxines) dans le lait, toutes les analyses ont été réalisées dans des laboratoires en Belgique.

Tous les résultats ont été satisfaisants.

Les classes :

Groupe A : substances ayant un effet anabolisant et substances non autorisées

Groupe B : Médicaments vétérinaires et contaminants

B1	substances antibactériennes, y compris les sulfamides et quinolones
B2a	anthelminthiques
B2b	coccidiostatiques
B2c	carbamates et pyréthroïdes
B2d	tranquillisants
B2d βbl.	β-blocker
B2e	AINS
B2f	corticostéroïdes
B3a	organochlorés
B3b	organophosphorés
B3c	métaux lourds
B3d	mycotoxines
PSP,DAP,ASP	biotoxines marines

Laboratoires sous-traitants :

CER = Centre d'Economie Rurale, Marloie

CLO = Centrum Landbouwkundig Onderzoek, Gent/Melle

Fytolab, Zwijnaarde

ISP = Institut de Santé Publique, Bruxelles

LNS = Laboratoire National de la Santé, (L)

Université de Gand, Bromatologie

CHAPITRE X

Relevé de la participation de délégué(e)s de l'A.S.V. à des réunions internationales

Dr BESCH

8.1.	LNR en microbiologie des aliments
14. et 15.1.	C.V.O./chefs des services vétérinaires
19.1.	colloque vétérinaire sur la fièvre catarrhale ovine (Namur)
4.2.	experts vétérinaires
21. et 22.2.	C.V.O./chefs des services vétérinaires
26.2.	Klimawandel – Chancen und Risiken für die Landwirtschaft – D – Wiesbaden
5.,6. et 7.3.	exercice de simulation F.A. à D - Ludwigshafen
2.4.	experts vétérinaires
13., 14, 15. et 16.5.	C.V.O./chefs des services vétérinaires à Brdo (Slovénie)
26.,27.,28.,29. et 30.5.	Session Générale de l'O.I.E. à Paris

Dr BRASSEUR

8.1.	LNR en microbiologie des aliments
14.1.	groupe experts vétérinaires
17.1.	visite du marché de gros (F – Rungis)
19.1.	colloque vétérinaire sur la fièvre catarrhale ovine (Namur)
19.2.	législation vétérinaire
21.2.	experts vétérinaires
22.2.	visite du laboratoire I.S.P. à Bruxelles
6.3.	experts vétérinaires
16.4.	réunion « Beltrace »
21. et 22.4.	congrès vétérinaire international à D – Staffelstein
16.5.	symposium de l'AESA (Liège)
19.5.	experts vétérinaires
9.6.	i d e m
13.6.	i d e m
25., 26. et 27.6.	C.V.O./chefs des services vétérinaires à Grange (Irlande)
14.10.	experts vétérinaires
23. et 24.10.	Paris
27.10.	experts vétérinaires
3.11.	i d e m
24.11.	i d e m
8.12.	i d e m

Dr DAHM:

16.1.	experts vétérinaires
19.1.	colloque vétérinaire sur la fièvre catarrhale ovine (Namur)
23.1.	C.P.C.A.S.A.
19.3.	groupe de travail F.C.O., I.B.R. et para-tuberculose à Metz
31.3.	C.P.C.A.S.A.
30.4.	experts vétérinaires
2. et 3.6.	experts vétérinaires
9.6.	i d e m
26.6.	réunion « peste porcine des sangliers » (Strasbourg)
15.,16.,17.,18. et 19.9.	conférence régionale O.I.E. à Vilnius (Lituanie)
7., 8., 9. et 10.10.	réunion « traces » à Crète
15.10.	experts vétérinaires
17.10.	groupe de travail
6. et 7.11.	C.V.O./chefs des services vétérinaires
10. et 11.11.	« Semaine Vétérinaire »

24.11.
2. et 3.12. Benelux
experts vétérinaires

Dr DENNEWALD:

17.1. visite du marché de gros (F – Rungis)
19.1. colloque vétérinaire sur la fièvre catarrhale ovine (Namur)
22.2. visite du laboratoire I.S.P. à Bruxelles
16.5. symposium de l'AESA (Liège)
10.6. contrôles de résidus de pesticides (B-Gent)
21.,22.,23.,24. et 25.7. training course on food hygiene (Toulouse)

Dr DIEDERICH:

9. et 10.1. C.P.C.A.S.A.
19.1. colloque vétérinaire sur la fièvre catarrhale ovine (Namur)
5. et 6.2. C.P.C.A.S.A.
8. et 9.4. i d e m
7. et 8.5. C.P.C.A.S.A.
30.6. et 1.7. C.P.C.A.S.A.
10.7. i d e m
2. et 3.9. C.P.C.A.S.A.
2. et 3.10. i d e m
11. et 12.11. C.P.C.A.S.A.
2. et 3.12. i d e m

Dr DUHR:

21.,22.,23.,24. et 25.4. formation pour poste d'inspection frontalier (Lituanie)
5.5. semaine vétérinaire
10.7. « Traces »
22.7. veterinarians checks
29.9. semaine vétérinaire
10.11. i d e m
17.,18.,19. et 20.11. formation pour poste d'inspection frontalier (Vienne)

Dr GINDT:

16.9. experts vétérinaires
3.,4.,5.,6. et 7.11. séminaire « Peste porcine classique » à Hannovre
5.5. semaine vétérinaire
10.7. Traces
22.7. veterinarians checks
29.9. semaine vétérinaire
10.11. semaine vétérinaire

Dr GRASGES:

23., 24., 25., 26. et 27.6 training courses on monitoring and controls of zoonoses and applying microbiological criteria in foodstuffs (Perugia)

Dr HUBERTY:

19.1. colloque vétérinaire sur la fièvre catarrhale ovine (Namur)
1.2. législation vétérinaire
11.2. experts vétérinaires
22.2. C.V.O./chefs des services vétérinaires
27.2. i d e m

5.,6. et 7.3.	exercice de simulation F.A. à D - Ludwigshafen
10.3.	experts vétérinaires
19.3.	groupe de travail F.C.O., I.B.R. et para-tuberculose à Metz
10.4.	experts vétérinaires
13., 14, 15. et 16.5.	C.V.O./chefs des services vétérinaires à Brdo (Slovénie)
26.,27.,28.,29. et 30.5.	Session Générale de l'O.I.E. à Paris
9.6.	réunion Benelux
10.6.	C.V.O./chefs des services vétérinaires
9.6.	réunion Benelux
10.6.	C.V.O./chefs des services vétérinaires
26.6.	réunion « peste porcine des sangliers » (Strasbourg)
11. et 12.9.	C.V.O./chefs des services vétérinaires
15.,16.,17.,18. et 19.9.	conférence régionale O.I.E. à Vilnius (Lituanie)
3.10.	Réunion « Benelux »
13., 14. et 15.10.	C.V.O./chefs des services vétérinaires
4. et 5.11.	Lyon
6. et 7.11.	C.V.O./chefs des services vétérinaires
10. et 11.11.	« Semaine Vétérinaire »
24.11.	Benelux
10.12.	C.V.O./chefs des services vétérinaires

M. MEYER:

25.1.	groupe de travail
13.2.	experts vétérinaires
28.4.	experts vétérinaires

M. SCHMIT:

14.2.	experts vétérinaires (contrôles vét.,PIF)
18., 19. et 20.6.	training course on animal by-products (Rome)
8.7.	experts vétérinaires (ABP)
17.9.	experts vétérinaires (ABP)
13., 14. et 15.10.	C.V.O./chefs des services vétérinaires
20.10.	experts vétérinaires (ABP)
27.,28.,29.,30. et 31.10.	I – Brescia
25. et 26.11.	experts vétérinaires (ABP)
2.12.	experts vétérinaires (ABP)
17.12	experts vétérinaires (Contrôles vét. PIF)

M. SCHROEDER:

23.1.	système ADNS à Bruxelles
14., 15. et 16.4.	O.I.E. à Paris

Mme WELSCHBILLIG:

17.1.	visite du marché de gros (F – Rungis)
23.1.	groupe de travail
5. et 6.3.	Focal Point Meeting – European Food Safety Authority (Parma)
28.4.	groupe de travail
16.5.	aspects méthodologiques, contexte et vision internationales (Liège)
26.,27.,28.,29. et 30.5.	formation – pratiquer des audits qualité (Paris)
4., 5. et 6.6.	focal point meeting – European Food Safety Authority (Parma)
19.6.	groupe de travail : better training for safer food
10.11.	working group on microbiological criteria
2.12.	groupe de travail : better training for safer food
9. et 10.12.	network of experts (Grange)

Dr WILDSCHUTZ:

17.1.	visite du marché de gros (F – Rungis)
19.1.	colloque vétérinaire sur la fièvre catarrhale ovine (Namur)
12.2.	groupe de travail
19.2.	C.P.C.A.S.A.
10.3.	groupe de travail
2.4.	i d e m
9., 10. et 11.4.	E.F.S.A. forum à Rome
22.4.	C.P.C.A.S.A.
26.,27.,28.,29. et 30.5	training course on food hygiene and controls on meat (Toulouse)
12. et 13.6.	E.F.S.A. forum à Oslo
18.6.	C.P.C.A.S.A.
2.7.	groupe de travail
4.7.	C.V.O./chefs des services vétérinaires
7.7.,8.7.,9.7.,10.7. et 11.7.	modernisation of slaughterhouse health inspections (Lyon)
12.9.	groupe de travail
16.9.	C.P.C.A.S.A.
18. et 19.9.	E.F.S.A. forum à Paris
3.10.	groupe de travail
23. et 24.10.	conférence « produits traditionnels » à Paris
3.11.	groupe de travail
7.11.	i d e m
26.11.	C.P.C.A.S.A.
16.12.	i d e m

exp. vét. = experts agricoles et vétérinaires

C.P.C.A.S.A. = Comité Permanent de la Chaîne Alimentaire et de la Santé Animale

O.I.E. = Office International des épizooties

E.F.S.A. A.F. = Autorité Européenne de Sécurité des Aliments Forum Consultatif

W.A.V.F.H. = World Association of Veterinary Food Hygienists

Dr Besch:	participation à 21 réunions
Dr Brasseur:	participation à 25 réunions
Dr Dahm:	participation à 28 réunions
Dr Dennewald :	participation à 10 réunions
Dr Diederich:	participation à 20 réunions
Dr Duhr:	participation à 14 réunions
Dr Gindt :	participation à 11 réunions
Dr Grasges :	participation à 5 réunions
Dr Huberty:	participation à 44 réunions
M. Meyer :	participation à 3 réunions
M. Schmit:	participation à 19 réunions
M. Schroeder :	participation à 4 réunions
Mme Welschbillig :	participation à 19 réunions
Dr Wildschutz:	participation à 36 réunions

TOTAL : **259 réunions**